



MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS,  
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

## RésulStats

Les accidents de service, accidents du travail  
et maladies professionnelles dans les ministères  
en 2006

Aurélie Peyrin  
Samuel Touchard

DGAFP

**COLLECTION**  
Statistiques

STATISTIQUES

STAT



# **LES ACCIDENTS DE SERVICE, ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES DANS LES MINISTÈRES EN 2006**

**Aurélie PEYRIN  
Samuel TOUCHARD**

**Décembre 2010**

**Avertissement :**

En raison d'un très mauvais taux de réponse pour les établissements publics, le champ des résultats couvre seulement les ministères. En outre, La Poste est ici exclue du champ, car elle ne fournit pas de distinction entre les agents relevant de la fonction publique de l'État et les autres salariés. La comparaison avec les volumes d'accidents survenus les années précédentes est possible à condition de sélectionner le champ des ministères.

**Remerciements**

*Les auteurs tiennent à remercier le Dr. Lidove, médecin de prévention des services du Premier ministre pour son aide à la réalisation du tableau 7, représentant l'association entre nature et siège des lésions.*

*Au moment de la rédaction de ce document, Samuel Touchard, étudiant en deuxième année à l'Ensaï, était en stage à la DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.*

# Avant-propos

Le *RésulStats* annuel consacré aux accidents de service, du travail et maladies professionnelles (AT/MP) survenus dans les ministères en 2006 a été profondément réorganisé, afin d'en améliorer la lisibilité et l'intelligibilité.

1. Présentation : la majorité des tableaux est profondément restructurée. Effectifs et jours d'arrêt sont, par exemple, exploités dans des tableaux distincts (voir les tableaux 3 et 4) ; des informations éclatées en plusieurs tableaux sont rassemblées en un seul (voir le graphique 4) ; les modalités les plus rares des variables siège et nature des lésions sont regroupées pour faciliter la lecture des tableaux et graphiques.

À l'exception des tableaux de synthèse, les graphiques sont privilégiés pour mieux rendre perceptibles les distributions statistiques propres à chaque ministère. Les commentaires sont développés pour suggérer des pistes d'analyse.

2. Méthodologie : les indicateurs retenus répondent aux recommandations de l'Institut national de veille sanitaire<sup>1</sup>. On utilise notamment :

- le taux de fréquence (nombre d'accidents avec arrêt / effectif) ;
- la part des accidents avec arrêt de travail ;
- la part des accidents ayant entraîné une incapacité permanente partielle (IPP) ;
- le nombre de jours d'arrêt et nombre de décès.

Ces indicateurs de fréquence et de gravité permettent la comparaison des ministères entre eux et avec le secteur marchand (dans lesquels on distingue les services), afin d'identifier des catégories « à risque ».

Certains tableaux/indicateurs ne seront plus publiés, car ils ne sont pas interprétables en l'état : la variation des accidents selon le jour de la semaine ou selon le mois ne semble, par exemple, rendre compte que du nombre de personnes au travail, et non d'un risque différencié ou spécifique aux samedis et dimanches ou aux mois de juillet et août. Pour en tirer des conclusions utiles, il faudrait connaître, par ministère, le nombre réel d'heures travaillées mois par mois et le nombre moyen d'heures travaillées par jour de la semaine.

Par ailleurs, la distribution des accidents selon le « risque » (nomenclature qui distinguait bureau, enseignement, terrain, atelier, etc.) est également supprimée, car cette nomenclature n'est commune à aucun autre régime (fonctions publiques territoriale et hospitalière, régime général, mutualité sociale agricole), et son codage par les services est trop incertain.

Cette nouvelle édition du *RésulStats* reprend donc tous les éléments contenus dans l'ancienne version, en les synthétisant. Le document est structuré en deux parties, l'une consacrée aux accidents du travail et de trajet, l'autre aux maladies professionnelles.

Une version électronique des tableaux, détaillés par ministère, dans leur version antérieure sera disponible sur le site [www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr).

Pour toute autre question : [enquete-atmp.dgafp@finances.gouv.fr](mailto:enquete-atmp.dgafp@finances.gouv.fr)

---

<sup>1</sup> Chevalier, A., Brière, J., Imbernon, H. (2010), *Construction d'un outil national de surveillance des risques professionnels à partir des données de réparation issues des régimes de sécurité sociale. Etude de faisabilité*, Institut national de veille sanitaire.



# Sommaire

Méthodologie du recensement et champ des répondants.....	7
Glossaire.....	12
1. Les accidents du travail et de trajet des agents dans les ministères en 2006 .....	13
1.1. Principaux résultats sur les accidents du travail et de trajet .....	13
1.1.1. Volume des accidents de travail et de trajet.....	13
1.1.2. Indicateurs synthétiques et comparaison intersectorielle.....	14
1.2. Résultats détaillés pour l'ensemble des ministères .....	15
1.2.1. Caractéristiques des accidentés (du travail et de trajet) dans l'ensemble des ministères.....	15
1.2.2. Caractéristiques des accidents du travail dans l'ensemble des ministères .....	16
La nature des accidents de service et du travail .....	16
Nature et siège des lésions des accidents de service et du travail .....	17
1.2.3. Indicateurs de gravité des accidents du travail et de trajet .....	19
Accidents ayant entraîné un arrêt de travail .....	19
Accidents ayant entraîné une incapacité permanente partielle (IPP).....	20
1.2.4. Les décès dans le cadre du travail .....	21
1.3. Résultats détaillés par ministère .....	22
1.3.1. Éléments de synthèse .....	22
Volume des accidents dans les ministères.....	22
1.3.2. Distribution des accidentés du travail et de trajet par ministère et par caractéristiques démographiques .....	24
1.3.3. Distribution des accidentés du travail et de trajet par ministère, et par catégorie hiérarchique et statut.....	26
1.3.4. Distribution des accidents par ministère et par nature et type de lésions .....	29
1.3.5. Indicateur de gravité des accidents par ministère .....	33
2. Les maladies professionnelles reconnues par les comités médicaux dans les ministères.....	35
2.1. Principaux résultats sur les maladies professionnelles .....	35
2.2. Indicateurs et comparaison intersectorielle.....	36
Annexes.....	39
Annexe 1. Activité des commissions de réforme .....	39
Annexe 2. Tableau des maladies professionnelles du régime général .....	41
Annexe 3. Liste des tableaux de l'enquête .....	44
Liste des graphiques .....	52
Liste des tableaux .....	53





# Méthodologie du recensement et champ des répondants

## Structure de l'enquête

La DGAFP collecte annuellement auprès des ministères des tableaux de synthèse permettant de recenser et caractériser les accidents de service et de travail et maladies professionnelles des agents titulaires et non titulaires. Un questionnaire est diffusé par la DGAFP aux ministères, à charge pour eux de centraliser les données de leurs services via les directions, échelons régionaux et/ou départementaux et établissements.

Depuis 1995, le questionnaire se présente sous la forme de dix tableaux agrégeant les événements de santé des fonctionnaires et non-titulaires de l'État selon plusieurs types de regroupements :

- nombre d'accidents et nombre de journées d'arrêt dans les ministères et établissements publics selon : le risque ; le statut des agents ; la durée des arrêts ;
- nombre d'accidents du travail, de mission et de trajet par ministère et selon : le jour de l'accident ; le mois de l'accident ; l'âge et le sexe des agents ;
- nombre d'accidents (hors trajets) selon le ministère et selon l'activité principale et la catégorie des agents ; l'ancienneté dans le poste de travail ; la nature et le siège des lésions ; la nature des accidents ;
- nombre total d'accidents par ministère selon les conséquences de l'accident ;
- nombre de maladies professionnelles, par ministère.

Ces éléments sont habituellement présentés aux comités d'hygiène et de sécurité (centraux, ministériels et locaux).

## Champ des répondants

En 2006, tous les ministères ont alimenté le recensement, même si tous leurs services n'ont pas pu communiquer leurs données (voir le tableau 1). En raison d'un très mauvais taux de réponse pour les établissements publics, le champ des résultats présentés ici couvre seulement les ministères. De même, La Poste est pour sa part exclue du champ car elle fournit des données globales ne distinguant pas les agents relevant de la fonction publique de l'État des autres salariés.

Certains ministères n'ont en revanche pas renseigné tous les tableaux consacrés aux accidents de service et du travail (cf. numérotation des tableaux dans le questionnaire, en annexe) :

- les services de l'Enseignement scolaire et l'Enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur n'ont pas renseigné le tableau 1 (nombre d'accidents et nombre de journées d'arrêt selon le risque, le statut des agents et la durée des arrêts), le tableau 2 (nombre d'accidents selon le risque et le mois de survenue de l'accident), le tableau 3 (nombre d'accidents selon le risque et le jour de survenue de l'accident), le tableau 5 (nombre d'accidents (hors trajet) selon l'activité et la catégorie des agents) ni le tableau 9 (nombre de dossiers de reconnaissance d'incapacité permanente partielle selon le risque, le statut des agents et le taux d'incapacité) ;
- les services de l'Enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale n'ont pas non plus rempli le tableau 4 (nombre d'accidents selon le risque, selon l'âge et le sexe des agents) ;
- en outre la Direction générale de la Police nationale n'a pas renseigné le tableau 9 (nombre de dossiers de reconnaissance d'incapacité permanente partielle selon le risque, le statut des agents et le taux d'incapacité).

Pour ce qui concerne les maladies professionnelles, la Direction générale de l'Aviation civile n'a pas répondu. De plus,

- la réponse du MEEDAT exclut le champ de l'Écologie ;
- la réponse du ministère de l'Intérieur (hors Police) couvre la seule Direction générale de l'administration ;
- la réponse du ministère de la Justice exclut le Conseil d'État, les tribunaux administratifs et les cours d'appel ;
- la réponse des services du Premier ministre comprend seulement la Direction des services administratifs et financiers.

### **Représentativité des résultats**

Le graphique 1 confronte, pour chaque ministère, le taux de fréquence des accidents (en abscisse) et le taux de réponse au recensement (en ordonnée). On considère qu'un taux de réponse au recensement supérieur à 90 % signale des données fiables pour les ministères de l'Intérieur, de la Défense, de l'Équipement, de la Culture, des Affaires sociales et du Travail, de la Jeunesse et des Sports, de la Justice, de l'Agriculture, ainsi que pour la Direction générale de l'Aviation civile et la direction de l'Enseignement scolaire.

Les valeurs recueillies pour trois ministères ou départements ministériels sont incomplètes et semblent en conséquence peu fiables : les services du Premier ministre, le ministère de l'Enseignement supérieur (non répondant partiel) et le ministère des Affaires étrangères présentent à la fois les plus faibles taux de réponse (moins de 60 %) et les plus faibles taux d'accident. Un recensement exhaustif pourrait entraîner un taux d'accident plus élevé, plus faible ou équivalent.

Si les indicateurs calculés à partir du nombre d'accidents recensé dans ces services doivent ainsi être interprétés avec prudence, on peut considérer que la distribution des accidentés par sexe, âge, catégorie, statut et ancienneté et la distribution des accidents par cause, nature et siège des lésions, et gravité dans chaque ministère ne sont *a priori* pas corrélées au volume des accidents.

**Tableau 1 : Représentativité des résultats de l'enquête 2006**

Ministère	Effectif de référence : fichier de paie des agents de l'État 2006	Taux de réponse des services*, en %	Précision sur le champ des services répondants
Affaires étrangères	18 448	57,3	
Agriculture	34 124	100	Administration centrale, services décentralisés (DRAF, DDAF, DDSV) : 68 %, établissements : 51 %.
Culture	14 180	92,9	
Défense	86 446	91,2	
Économie, finances et industrie	186 566	N/a	
Education (administration centrale)	3 215	100	
Education (enseignement scolaire)	965 177	93,2	26 rectorats et 89 inspections académiques
Éducation (enseignement supérieur)	148 035	55,8	94 établissements de l'ES
Équipement (hors aviation civile)	98 847	100	
Équipement (aviation civile)	13 089	91,9	
Intérieur (hors la Police nationale)	39 599	84,7	Services décentralisés (préfectures) et administration centrale hors police. Hors hauts fonctionnaires, contractuels et vacataires
Intérieur (Police nationale)	146 065	88,8	Secrétariats généraux pour l'administration de la Police, sauf Marseille.
Jeunesse et Sports			Administration centrale, directions régionales et départementales et directions départementales de la Jeunesse et des sports, services de la Jeunesse et des sports des collectivités d'Outre-mer, centres d'éducation populaire et de sport, écoles et instituts nationaux, musée du sport, centre national pour le développement du sport, et laboratoire national de dépistage du dopage.
Justice	8 373	96,5	
Santé	74 425	97,2	
Services du Premier ministre	16 476	97	
Services du Premier ministre	8 632	46,9	
Travail et emploi	11 474	92,4	
<b>Ensemble</b>	<b>1 873 171</b>	<b>80,7</b>	

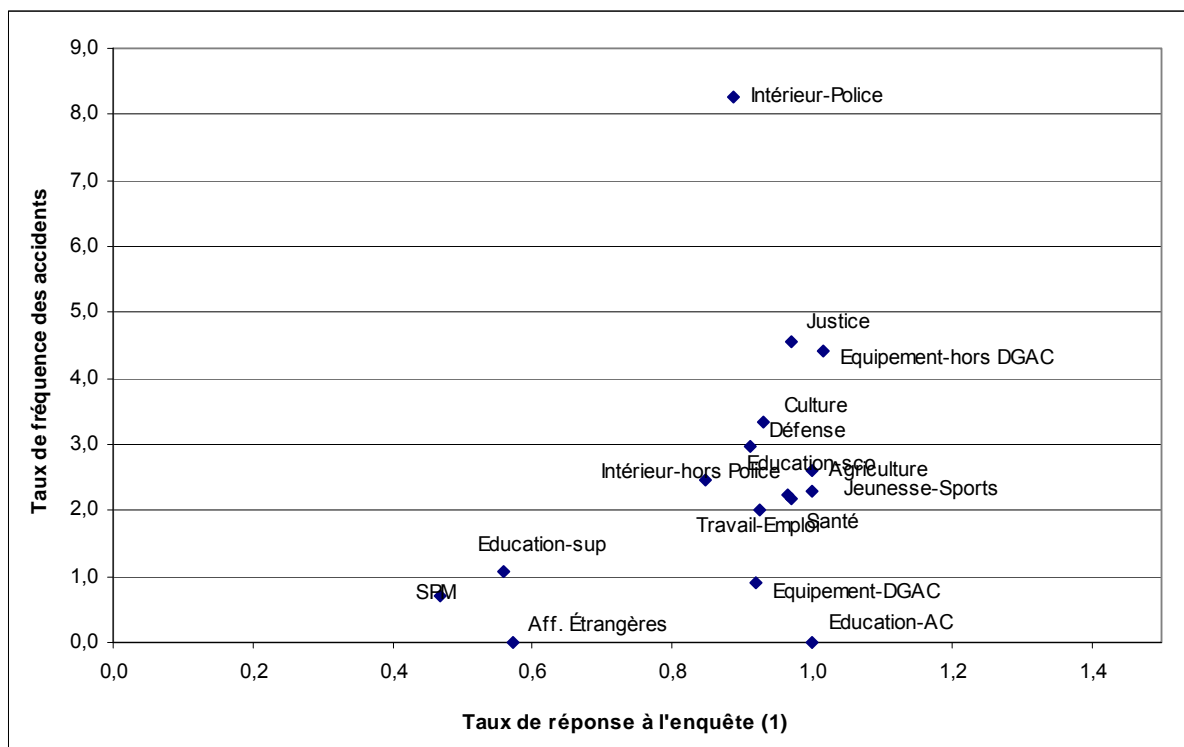
Source (1) : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source (2) : Fichier général de l'État (FGE), Insee.

\* Le taux de réponse des services est le rapport entre l'effectif couvert par l'enquête (déclaré par les ministères) et l'effectif de référence (FGE). Il s'agit en réalité du taux de couverture de l'enquête en termes d'effectifs.

## Graphique 1 : Taux de fréquence des accidents selon le taux de réponse (1) à l'enquête par ministère en 2006

(en %)



Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

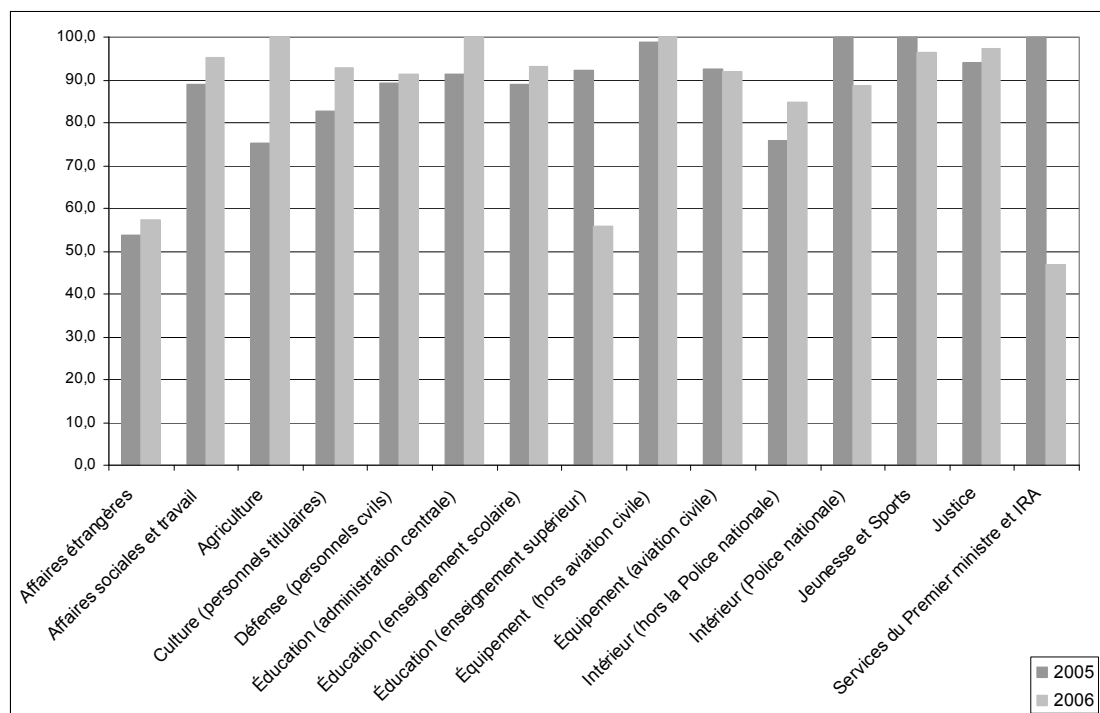
(1) Il s'agit en réalité du taux de couverture de l'enquête en termes d'effectifs.

Le graphique 1 traduit visuellement la corrélation entre taux de réponse à l'enquête (1) et taux de fréquence des accidents. Le tableau 2 complète cette information en comparant la participation des services à l'enquête d'une année à l'autre, relativement proches dans l'ensemble. Les taux de réponse du ministère de l'Agriculture et de la Culture sont néanmoins nettement supérieurs l'année N à ceux observés l'année N-1 (respectivement 75,2 % et 82,8 % en 2005 contre 100 % et 92,9 % en 2006) ; cette amélioration du taux de réponse s'accompagne d'une diminution des taux de fréquence des accidents, qui passent de 2,9 à 2,6 % au ministère de l'Agriculture, et de 3,8 à 3,3 % au ministère de la Culture. À l'inverse, les taux de réponse diminuent considérablement plus entre 2005 et 2006 pour l'Enseignement supérieur ou les services du Premier ministre (respectivement 92,3 % et 100 % en 2005 contre 55,8 % et 46,9 % en 2006), ce qui s'accompagne d'une diminution nette du taux de fréquence des accidents pour l'Enseignement supérieur (de 1,7 à 1,1 %), mais très conséquente pour les services du Premier ministre (de 3,5 à 0,7 %).

En conséquence, il paraît pour le moins hasardeux de comparer directement le nombre d'accidents d'une année à l'autre, du moins pour le moment. Le commentaire et l'interprétation des évolutions seront d'autant plus pertinents quand le recensement des accidents sera exhaustif et centralisé, évolution prévue à terme dans le cadre de l'Opérateur national de paie dont le déploiement démarrera en 2012.

## Graphique 2 : Évolution du taux de réponse (1) à l'enquête entre 2005 et 2006

(en %)



Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

(1) Il s'agit en réalité du taux de couverture de l'enquête en termes d'effectifs.

## Tableau 2 : Taux de réponse (1) à l'enquête et taux de fréquence des accidents en 2005 et 2006

(en %)

	Taux de réponse, en %		Taux de fréquence des accidents, en %	
	2005	2006	2005	2006
Affaires étrangères	53,6	57,3	0,4	0,4
Affaires sociales et travail	89,0	95,1	1,9	2,1
Agriculture	75,2	100,0	2,9	2,6
Culture	82,8	92,9	3,8	3,3
Défense	89,4	91,2	3,2	3
Économie, finances et industrie	100,0	N/a!	1,6	1,2
Éducation (administration centrale)	91,4	100,0	2,1	2,4
Éducation (enseignement scolaire)	89,1	93,2	2	2,3
Éducation (enseignement supérieur)	92,3	55,8	1,7	1,1
Équipement (hors aviation civile)	98,7	100,0	4,6	4,4
Équipement (aviation civile)	92,6	91,9	1,4	0,9
Intérieur (hors la Police nationale)	75,9	84,7	2,3	2,5
Intérieur (Police nationale)	100,0	88,8	9,3	8,3
Jeunesse et Sports	100,0	96,5	2,3	2,2
Justice	93,9	97,2	4,3	4,6
Services du Premier ministre et IRA	100,0	46,9	3,5	0,7
<b>Total des ministères</b>	<b>93,5</b>	<b>80,7</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>

Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

(1) Il s'agit en réalité du taux de couverture de l'enquête en termes d'effectifs.

## Glossaire<sup>2</sup>

**Accident de service/du travail** : il survient lorsque l'agent est sous l'autorité de son employeur pendant le temps et sur le lieu de travail. Les accidents de mission, qui surviennent lors d'un déplacement dans le cadre des obligations professionnelles, sont inclus dans les accidents de travail. La réglementation distingue les accidents de service des fonctionnaires et les accidents du travail des agents non titulaires, dont les procédures de reconnaissance et d'indemnisation relèvent du régime général (sous certaines conditions).

**Accident de trajet** : il survient lors du parcours entre le lieu de travail et le domicile, ou le lieu de restauration, à l'heure normale.

**Maladie professionnelle** : maladie contractée au cours de l'activité professionnelle, et reconnue comme telle par une commission de réforme. La liste des maladies professionnelles est établie par le Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels.

**Procédure de reconnaissance de l'imputabilité d'un accident** : pour un accident de service, l'administration doit présenter à la commission de réforme les résultats de l'enquête diligentée après l'accident, visant à mettre en évidence les causes, la nature et les circonstances de l'accident, mais aussi ses temps et lieux et conséquences apparentes. Pour un accident de trajet, c'est à l'agent de prouver la matérialité des faits, en mobilisant des pièces telles que rapport de Police, témoignages, attestation de la hiérarchie.

**Commission de réforme** : instance consultative médicale et paritaire (composée des médecins du comité médical, de représentants de l'administration et de représentants du personnel), la commission de réforme donne obligatoirement un avis consultatif sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie et sur l'état de santé, les infirmités ou le taux d'invalidité qui en découle, avant que l'administration ne se prononce sur l'octroi ou le renouvellement des congés pour accident de service ou maladie contractée dans l'exercice des fonctions, la mise en disponibilité d'office ou la mise à la retraite pour invalidité.

L'administration a obligation de rechercher une solution pour maintenir l'activité de l'agent, préalablement à toute décision de mise en retraite pour invalidité. Le maintien de l'activité peut se traduire par l'adaptation du poste de travail à l'état physique de l'agent ; à défaut par l'affectation de l'agent dans un emploi de son grade pour des fonctions correspondantes ou, à défaut, par le reclassement dans l'emploi d'un autre corps.

**Invalidité** : un taux d'incapacité permanente partielle consécutif à un accident reconnu entraîne le versement d'une allocation temporaire d'invalidité, à la date de consolidation de l'état de santé de l'agent – sauf si la reprise des fonctions a lieu avant, auquel cas le versement a lieu à la reprise de fonctions.

---

<sup>2</sup> Ces informations sur le régime d'invalidité des fonctionnaires et des magistrats sont issues de notes d'information du Service des retraites de l'État.

# 1. Les accidents du travail et de trajet des agents dans les ministères en 2006

## 1.1. Principaux résultats sur les accidents du travail et de trajet

### 1.1.1. Volume des accidents de travail et de trajet

En 2006, les ministères ont recensé 51 661 accidents : 43 747 accidents de service et accidents du travail et 7 914 accidents de trajet, soit 15 % du total (voir le tableau 3). 45 agents des ministères ont perdu la vie dans un accident : 25 dans un accident de trajet et 20 dans un accident de service ou du travail.

**Tableau 3 : Nombre d'accidents du travail et de trajet dans les ministères en 2006**

	Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Décès	Total
Accidents de service et du travail	17 743	25 984	20	43 747
Accidents de trajet	2 449	5 440	25	7 914
Tous types d'accidents	20 192	31 424	45	51 661

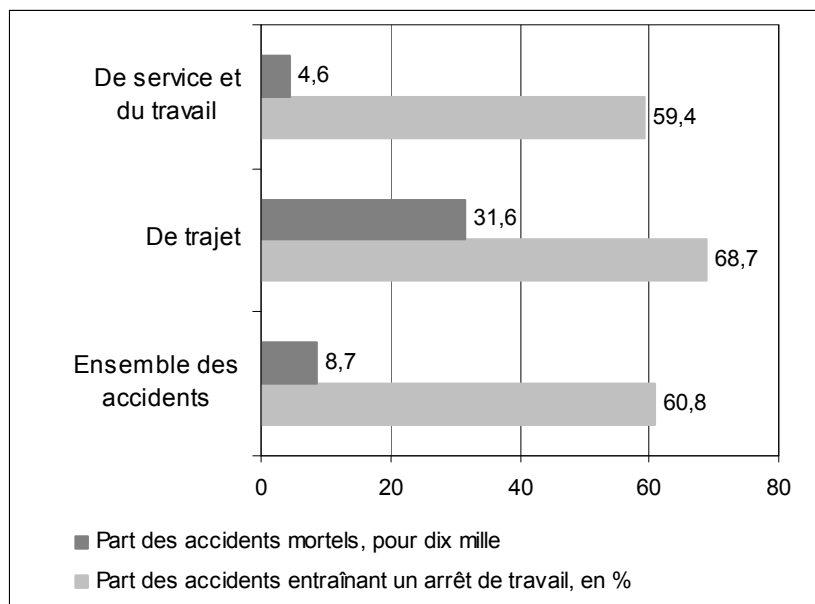
Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

Moins nombreux, les accidents de trajet ont des conséquences plus graves que les accidents du travail (voir le graphique 3) : 68,7 % des accidents de trajet ont entraîné un arrêt, contre 59,4 % des accidents de service et du travail en 2006. De plus, les accidents mortels sont beaucoup plus fréquents : 31,6 décès sur dix mille accidents de trajet, contre 4,6 sur dix mille accidents de service et du travail.

**Graphique 3 : Part des accidents avec arrêt et des accidents mortels selon le type d'accident en 2006**

(en % et pour dix mille)



Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

Lecture : en 2006, 59,4 % des accidents de service et du travail ont entraîné un arrêt de travail. Dans 4,6 cas sur dix mille, l'accident a entraîné le décès de l'agent.

L'ensemble des accidents survenus en 2006 a occasionné un total de 620 277 jours d'arrêt au cours de la même année civile (voir le tableau 4). 215 148 jours d'arrêt consécutifs à des accidents survenus avant 2006 ont également été recensés<sup>3</sup>. 21 % des jours d'arrêt font suite à un accident du travail, que l'on considère les jours d'arrêt occasionnés par les accidents survenus en 2006 ou avant (voir le graphique 4).

**Tableau 4 : Nombre de jours d'arrêt consécutifs à un accident recensés dans les ministères en 2006**

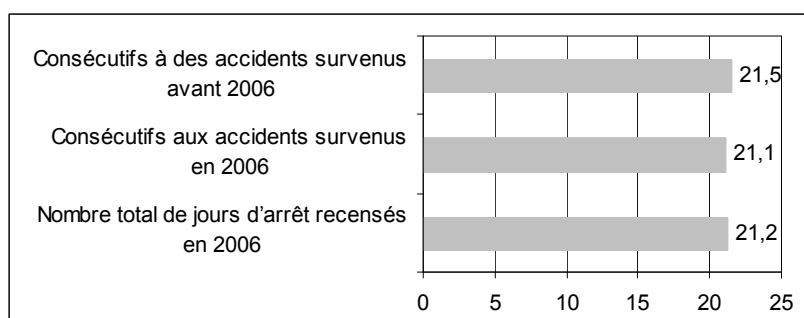
	Nombre de jours d'arrêt consécutifs aux accidents survenus en 2006	Nombre de jours d'arrêt consécutifs à des accidents survenus avant 2006	Nombre total de jours d'arrêt recensés en 2006
Accidents de service ou du travail	489 193	168 836	658 029
Accidents de trajet	131 085	46 312	176 814
Tous types d'accidents	620 277	215 148	835 425

Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

**Graphique 4 : Part des accidents de trajet parmi les jours d'arrêt recensés selon la date de survenue de l'accident**

(en %)



Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

Lecture : les accidents de trajet ont occasionné 21,5 % des jours d'arrêt consécutifs à un accident survenu avant 2006, et 21,1 % des accidents survenus avant 2006.

### 1.1.2. Indicateurs synthétiques et comparaison intersectorielle

L'indice de fréquence permet de comparer les risques professionnels d'un secteur à l'autre, en rapportant le nombre d'accidents (numérateur) à l'effectif salarié (dénominateur). Pour éviter toutefois de comparer des salariés aux activités trop différentes, on privilégie la colonne « services » de la CNAMTS plutôt que la colonne « tous secteurs », qui comprend l'industrie, la construction, le nettoyage, etc. Qu'ils soient cadres, professions intermédiaires ou employés, la majorité des agents de l'État se classent en effet dans des activités au contenu proche des services<sup>4</sup>.

1,7 % des agents de la fonction publique de l'État a eu un accident en 2006 ; c'est le cas de seulement 1,4 % des salariés des services du secteur marchand<sup>5</sup> la même année (voir le tableau 5).

<sup>3</sup> Pour un accident survenu le 20 décembre 2005 et entraînant un arrêt de travail de trois semaines : 10 jours seront comptabilisés en 2006, alors que les 11 premiers seront comptabilisés en 2005. Ce décompte ne permet pas de connaître la durée totale d'immobilisation de l'agent, et rend l'indicateur de gravité peu pertinent.

<sup>4</sup> Fiche thématique 1.5, *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2008-2009*, DGAFP, 2009, p. 357.

<sup>5</sup> Il s'agit des activités financières et cabinets d'études ; assurances ; administrations locales (collectivités territoriales et hospitalières) ; autres administrations ; Sécurité sociale ; organismes de formation (personnel enseignant et administratif) ; autres activités (recherche publique, accueil à domicile, bureaux d'essais).



Le nombre moyen de jours d'arrêt par agent est en revanche inférieur pour les agents de l'État : 0,4 contre 0,6 pour les salariés des services marchands. Mais les accidents mortels sont quant à eux nettement plus fréquents dans la fonction publique de l'État : en 2006, sur cent mille agents de l'État, 2,4 ont trouvé la mort dans un accident du travail (trajets compris), contre 1,9 salarié des services du privé.

**Tableau 5 : Comparaison des accidents (service, travail et trajet) entre la FPE, les services du privé et l'ensemble du secteur privé en 2006**

	FPE	CNAMTS	
		Services marchands	Tous secteurs
Champ	1 873 171	3 707 066	17 786 989
Nombre d'accidents avec arrêt	31 469	50 455	783 794
Nombre de jours d'arrêt*	835 425	2 305 332	40 035 981
Nombre de décès	45	71	921
Indice de fréquence, en %	1,7	1,4	4,4
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié	0,4	0,6	2,3
Taux de décès pour 100 000 salariés	2,4	1,9	5,2

Source numérateur FPE : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs. Source dénominateur FPE : Fichier général de l'État (FGE), Insee. Traitements DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ FPE : emplois principaux, tous statuts, tous ministères. Hors bénéficiaires d'emplois aidés et militaires. Métropole, DOM, COM et étranger.

Source secteur privé : CNAMTS.

Champ secteur privé : salariés du régime général.

\* Nombre de jours d'arrêt recensés en 2006 suite aux accidents survenus la même année.

Lecture : en 2006, sur les 1 873 171 agents civils des ministères, 31 469 ont dû arrêter de travailler suite à un accident du travail, de service ou de trajet, soit 1,7 %. Avec un total de 835 425 jours d'arrêt en 2006, chaque agent de l'État s'est en moyenne arrêté 0,4 jours.

## 1.2. Résultats détaillés pour l'ensemble des ministères

### 1.2.1. Caractéristiques des accidentés (du travail et de trajet) dans l'ensemble des ministères

Les données récoltées permettent d'identifier les caractéristiques démographiques (sexe, âge) et professionnelles (statut, catégorie) des agents pour lesquels le risque d'accident est supérieur à la moyenne. Pour cela, on peut mobiliser deux types de démarche qui mettent en avant des résultats similaires, sur la base de calculs différents (voir le tableau 6) :

- comparer la distribution d'une caractéristique dans la population de référence d'une part, et dans la population des accidentés d'autre part ; les hommes représentent, par exemple, 54,7 % des accidentés mais 49,7 % de la population de référence. On dira que les hommes sont surreprésentés parmi les accidentés ;
- calculer un taux de fréquence des accidents au sein d'une population : rapport du nombre de personnes présentant une caractéristique donnée (par exemple, être de sexe féminin, avoir moins de 20 ans, etc.) parmi les accidentés au nombre de personnes présentant la même caractéristique dans la population de référence. On dira alors que les hommes composent une population « exposée » ou « à risque ». L'intérêt de cette démarche est de neutraliser les effets de structure.

La comparaison des distributions des accidentés et de la population de référence selon différentes caractéristiques met en évidence plusieurs catégories surreprésentées : les hommes (54,7 % parmi les accidentés vs 49,7 % dans la population générale), les ouvriers d'État (5,8 % vs 2,6 %) et les agents de catégorie C (83,5 % vs 24,8 %). Les catégories A et B, ainsi que les agents titulaires, sont en revanche nettement sous-représentés. Les agents ayant l'ancienneté la plus faible sont également nettement surreprésentés dans la population accidentée : 18,7 % des accidentés en 2006 avaient au

plus un an d'ancienneté contre 2,8 % dans la population de référence ; 35,3 % des accidentés avaient deux à cinq ans d'ancienneté, contre 11 % dans la population de référence.

En raisonnant en taux de fréquence par catégorie, les hommes (3,2 % vs 2 % des femmes), les ouvriers d'État (7,1 % vs 2,6 % dans l'ensemble) et les agents de catégorie C (3,5 % vs 1 % dans l'ensemble) apparaissent à nouveau comme plus fréquemment exposés au risque d'accident. Mais on voit aussi apparaître les agents de vingt ans et moins comme une catégorie plus fortement exposée au risque d'accident que les autres (9,9 % vs 2,5 %). Cet indicateur met également en évidence l'effet de l'ancienneté : le risque d'accident est dix fois plus élevé pour les agents ayant un an d'ancienneté au plus que pour les agents présents depuis au moins 5 ans (2,1 contre 0,2 %).

**Tableau 6 : Distribution comparée des agents accidentés (travail et trajet) et des effectifs de référence par caractéristiques des agents, et taux de fréquence par catégorie**

(en %)

	Part dans la population	Part parmi les accidentés	Taux de fréquence par catégorie
Hommes	49,7	54,7	3,2
Femmes	50,3	45,3	2,0
Total/ensemble	100,0	100,0	2,5
<= 20 ans	0,3	1,2	9,9
21 à 29 ans	12,5	15,9	3,2
30 à 44 ans	40,2	42,2	2,6
45 à 54 ans	30,6	28,5	2,3
55 ans et plus	16,3	12,3	1,9
Total/ensemble	100,0	100,0	2,5
Titulaires	90,2	89,2	2,6
Non-titulaires	7,2	5,0	2,1
Ouvriers d'État	2,6	5,8	7,1
Total/ensemble	100,0	100,0	2,6
A	54,9	4,8	0,1
B	18,7	10,5	0,6
C	24,8	83,5	3,5
Autre	1,6	1,2	0,8
Total/ensemble	100,0	100,0	1,0
Un an d'ancienneté ou	2,8	18,7	2,1
2 à 5 ans d'ancienneté	11,0	35,3	1,0
Plus de 5 ans d'ancienneté	86,2	46,0	0,2
Total/ensemble	100,0	100,0	0,3

Source numérateur : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs. Source dénominateur : Fichier général de l'État (FGE), Insee. Traitements DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

Lecture : les hommes représentent 49,7 % des agents de l'État, mais 54,7 % des agents accidentés. 3,2 % des hommes et 2 % des femmes ont été accidentés en 2006.

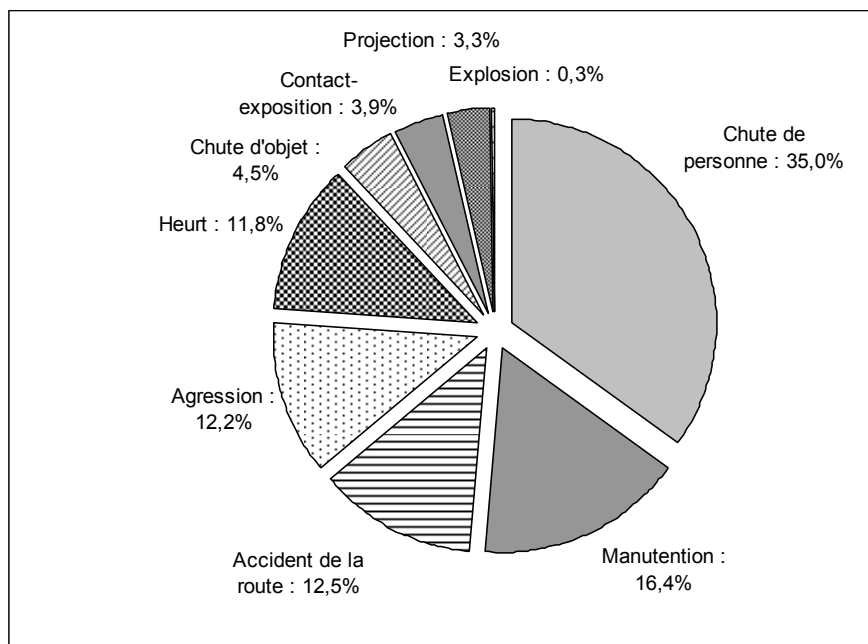
## 1.2.2. Caractéristiques des accidents du travail dans l'ensemble des ministères

### La nature des accidents de service et du travail

Dans l'ensemble des ministères, 30,3 % des accidents de service et de travail sont des chutes de personne, de loin les plus fréquentes. Viennent ensuite les accidents de manutention (14,2 %), les accidents de la route, les agressions et les heurts (respectivement 10,8 %, 10,6 % et 10,3 %). Les causes d'accidents les plus rares sont : chute d'objet (3,9 %), contact-exposition (3,4 %), projection (2,5 %) et explosion (0,3 %).

## Graphique 5 : Distribution des accidents (de service et du travail) selon leur nature dans les ministères en 2006

(en %)



Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils. N = 42 621.

Note : la catégorie « autre », qui représente 13,4 % des accidents en 2006, a été exclue du total car elle n'apporte aucune information exploitable.

Lecture : en 2006, les chutes représentent 30,3 % des accidents.

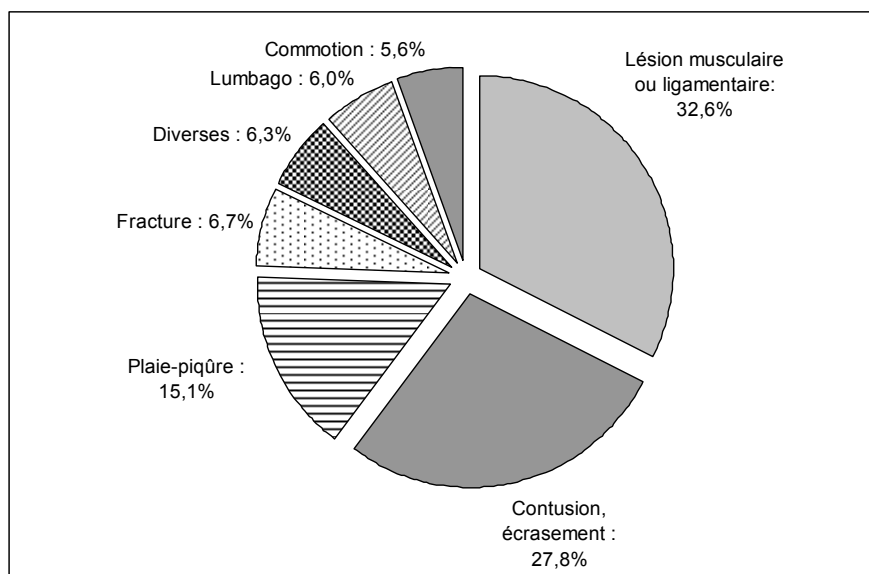
### Nature et siège des lésions des accidents de service et du travail

Les lésions les plus fréquentes sont musculaires ou ligamentaires ; elles représentent 32,6 % des accidents de service et du travail, suivies par les contusions ou écrasements (27,8 %), puis les plaies et piqûres (15,1 %). Fractures, lombagos et commotions caractérisent chacune entre 5 et 7 % des accidents.

Les natures de lésion les plus rares ont été regroupées dans la catégorie « diverses », qui regroupe : amputations, brûlures, gelures, accidents dus à des corps étrangers, hernies, troubles auditifs, électrisations et électrocutions, intoxications et asphyxies, et qui totalise 6,3 % des accidents.

### Graphique 6 : Distribution des accidents de service et de travail (hors trajet) dans les ministères selon la nature des lésions en 2006

(en %)



Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

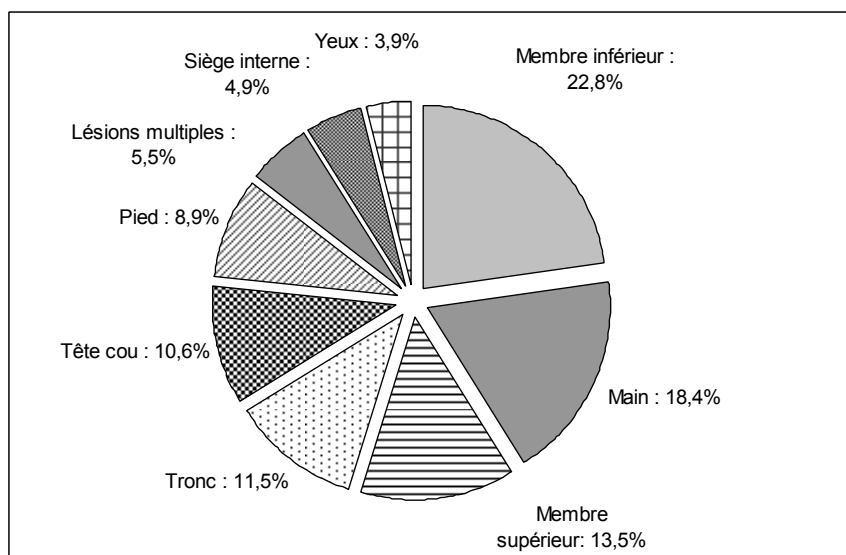
Note : la catégorie « autre », qui représente 11 % des accidents en 2006, a été exclue du total car elle n'apporte aucune information exploitable.

Lecture : les lésions musculaires ou ligamentaires représentent 32,6 % des accidents en 2006.

Les lésions sont le plus souvent situées sur les membres inférieurs (22,8 %), les mains (18,4 %) et les membres supérieurs (13,5 %). Les parties du corps les plus rarement touchées sont les yeux (3,9 %).

### Graphique 7 : Distribution des accidents de service et de travail (hors accidents de trajet) dans les ministères selon le siège des lésions en 2006

(en %)



Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils. N = 36 975.

Note : la catégorie « autre », qui représente 10,6 %, a été exclue du total car elle n'apporte aucune information exploitable.

Lecture : dans 22,8 % des cas, la lésion concerne l'un des membres inférieurs.

L'association entre siège et nature des lésions (voir le tableau 7) permet de repérer les blessures les plus fréquentes : les lésions musculaires ou ligamentaires touchent en priorité les membres inférieurs, puis supérieurs, et précisément les pieds et les mains. Les contusions/écrasements concernent elles aussi plus fréquemment les membres inférieurs et supérieurs, les mains, mais aussi la tête ou le cou.

**Tableau 7 : Nombre d'accidents du travail (hors accidents de trajet) selon la nature et le siège des lésions en 2006**

Nature des lésions	Tête cou	Yeux	Membre supérieur	Main	Membre inférieur	Pied	Tronc	Siège interne	Lésions multiples	Total
Amputation	(6)	(0)	1	25	2	0	(0)	(0)	3	37
Fracture	179	(5)	567	565	318	441	211	(10)	80	2 371
Brûlure	74	257	155	216	54	43	20	5	15	839
Gelure	3	6	9	14	4	3	1	(0)	0	40
Plaie-piqûre	1 168	184	523	2 710	496	148	25	2	232	5 488
Contusion écrasement	1 280	171	1 682	1 948	2 012	1 073	1 084	28	799	10 077
Corps étranger	35	674	7	54	5	15	5	4	4	803
Hernie	2	(0)	(1)	(0)	(5)	(0)	23	6	0	31
Lésion musculaire ou ligamentaire	484	34	1 815	1 410	5 386	1 541	841	15	415	11 941
Lumbago	(7)	(0)	(12)	(1)	(23)	(3)	1 950	3	6	1 959
Troubles auditifs	109	(1)	(3)	(7)	(0)	(2)	(3)	(15)	3	112
Electrisation électrocution	3	0	6	8	0	0	1	2	3	23
Intoxication	22	3	2	2	6	0	24	46	5	110
Asphyxie	3	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	6	1	10
Commotion	497	45	346	228	436	120	245	12	80	2 009
<b>Total</b>	<b>3 865</b>	<b>1 374</b>	<b>5 113</b>	<b>7 180</b>	<b>8 719</b>	<b>3 384</b>	<b>4 430</b>	<b>139</b>	<b>1 646</b>	<b>35 850</b>

Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

Note : la catégorie « autre » a été exclue du tableau pour la nature et pour le siège des lésions, car elle n'apporte aucune information exploitable. Les cases grisées correspondent à des erreurs de codage, car elles désignent un siège incompatible avec la nature de lésion ; les valeurs concernées sont présentées pour information mais exclues du calcul des totaux.

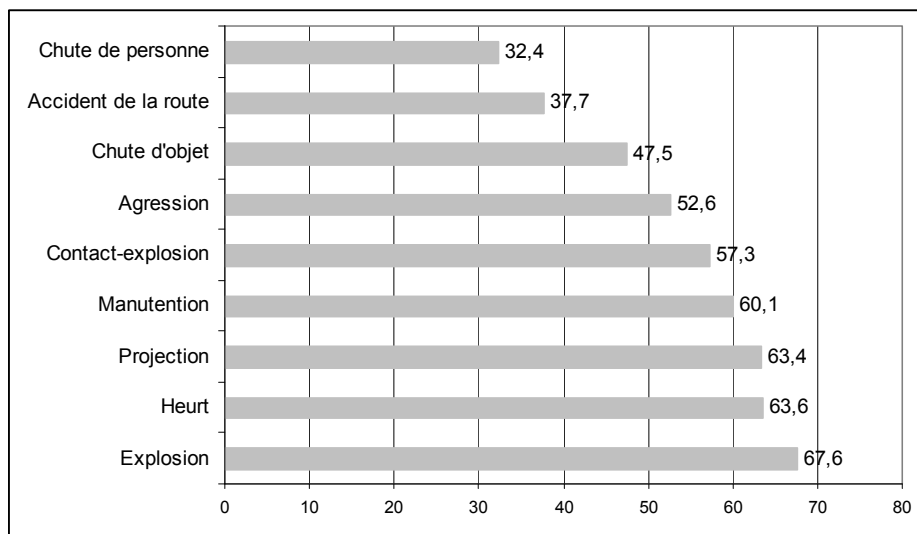
### 1.2.3. Indicateurs de gravité des accidents du travail et de trajet

#### Accidents ayant entraîné un arrêt de travail

Toutes natures confondues, 59 % des accidents de service et du travail entraînent un arrêt. La nature des accidents induit des conséquences plus ou moins graves : 67,6 % des explosions entraînent un arrêt de travail, 63,4 % des projections (voir le graphique 8). À l'inverse, seulement 32,4 % des chutes entraînent un arrêt.

### Graphique 8 : Part des accidents de service, du travail et de trajet ayant entraîné un arrêt de travail dans les ministères selon la nature de l'accident en 2006

(en %)



Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

Lecture : 32,4 % des chutes de personnes entraînent un arrêt de travail.

### Accidents ayant entraîné une incapacité permanente partielle (IPP)

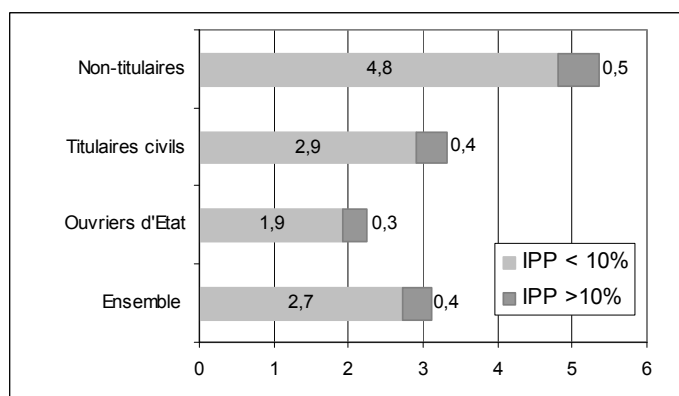
Parmi les accidents de service et du travail survenus en 2006 et dont le dossier a été traité dans l'année (graphique 9), 2,7 % ont donné lieu à une reconnaissance d'incapacité permanente partielle (IPP) inférieure à 10 %, 0,4 % à une incapacité permanente partielle supérieure à 10 %.

On peut ventiler cet indicateur de gravité par statut : la part des accidents ayant entraîné une incapacité permanente partielle est beaucoup plus importante parmi les non-titulaires (4,8 %) que pour les autres statuts : 2,9 % pour les titulaires, 1,9 % pour les ouvriers d'État. Les écarts sont néanmoins plus faibles pour les taux d'incapacité permanente partielle supérieurs à 10 % que pour les taux inférieurs à 10 %.

Sur 7 043 dossiers examinés par les commissions de réforme, seulement 9 accidents ont donné lieu à une incapacité permanente partielle totale (100 %) : il s'agit de 8 accidents de trajet au ministère de l'Intérieur (hors Police nationale) et d'un accident de service au ministère de la Culture.

### Graphique 9 : Part des accidents (hors trajet) ayant entraîné une incapacité permanente partielle dans les ministères en 2006

(en %)



Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

### 1.2.4. Les décès dans le cadre du travail

Les ministères ont recensé 45 accidents mortels, dont plus de la moitié sont des accidents de trajet (voir le tableau 8), alors que les accidents de trajet ne représentent que 15 % du volume total des accidents. En 2006, les décès concernent presque exclusivement des agents titulaires, mais on déplore tout de même trois décès parmi les ouvriers d'État et deux parmi les autres agents.

**Tableau 8 : Répartition des accidents mortels (de service, du travail et de trajet) dans les ministères par statut en 2006**

	Service et travail	Trajet	Total
Titulaires civils	17	23	40
Non-titulaires	0	0	0
Ouvriers d'État	2	1	3
Autres	1	1	2
<b>Ensemble</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>45</b>

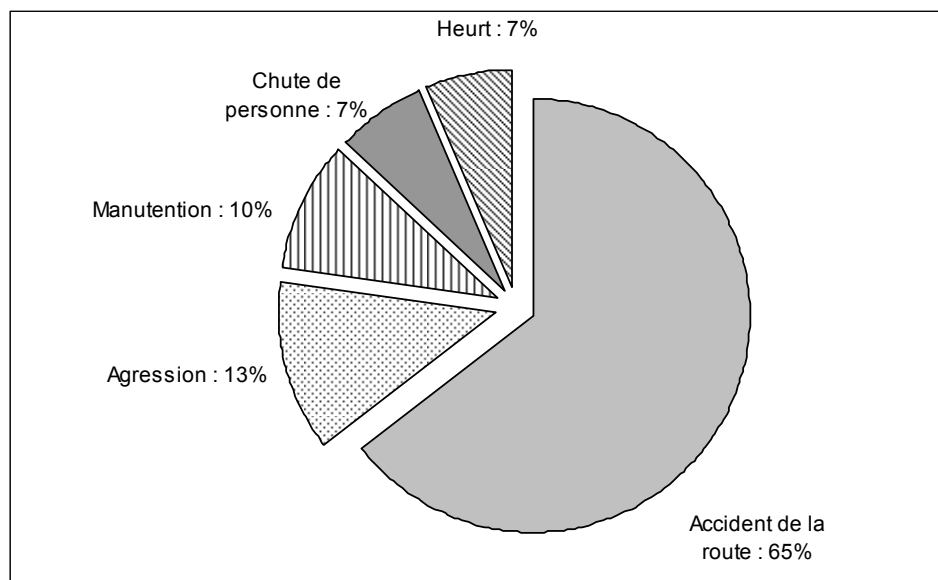
Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

Tous les ministères n'ont pas pu renseigner la cause des accidents mortels ; on l'ignore précisément pour cinq cas. La moitié des quarante décès pour lesquels on dispose de l'information fait suite à un accident de la route. Les agressions et les accidents de manutention représentent respectivement 13 % et 10 % des décès dans le cadre du travail, soit respectivement quatre et trois cas (graphique 10).

**Graphique 10 : Distribution des accidents mortels (de service, du travail et de trajet) dans les ministères selon la nature de l'accident en 2006**

(en %)



Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

## 1.3. Résultats détaillés par ministère

### 1.3.1. Eléments de synthèse

#### Volume des accidents dans les ministères

Si le volume des accidents par ministère apparaît très variable, c'est notamment en raison d'un recensement plus ou moins complet selon les services (voir le tableau 9 et la méthodologie). Il faut donc interpréter les indices de fréquence relatifs en considérant parallèlement le taux de réponse des services à l'enquête.

**Tableau 9 : Recensement des accidents de service, du travail et de trajet par ministère en 2006**

	Nombre d'accidents (1)	Effectif du ministère (2)	Taux de fréquence (1)/(2), en %
Affaires étrangères	74	18 448	0,4
Agriculture	891	34 124	2,6
Culture	475	14 180	3,3
Défense	2 566	86 446	3,0
Économie et Finances	2 238	186 566	1,2
Éducation	23 681	1 163 626	2,0
<i>Administration centrale</i>	76	3 215	2,4
<i>Enseignement scolaire</i>	21 993	965 177	2,3
<i>Enseignement supérieur et Recherche</i>	1 612	148 035	1,1
Équipement, Écologie et Aménagement	4 473	111 936	4,0
<i>hors Aviation civile</i>	4 353	98 847	4,4
<i>Aviation civile</i>	120	13 089	0,9
Intérieur	13 039	185 664	7,0
<i>hors Police nationale</i>	973	39 599	2,5
<i>Police nationale</i>	12 066	146 065	8,3
Jeunesse et Sports	187	8 373	2,2
Justice	3 387	74 425	4,6
Santé	359	16 476	2,2
Services du Premier ministre	60	8 632	0,7
Travail et Emploi	231	11 474	2,0
<b>Ensemble</b>	<b>51 661</b>	<b>1 873 171</b>	<b>2,8</b>

Source (1) : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs. Source (2) : Fichier général de l'État (FGE), Insee, traitements DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

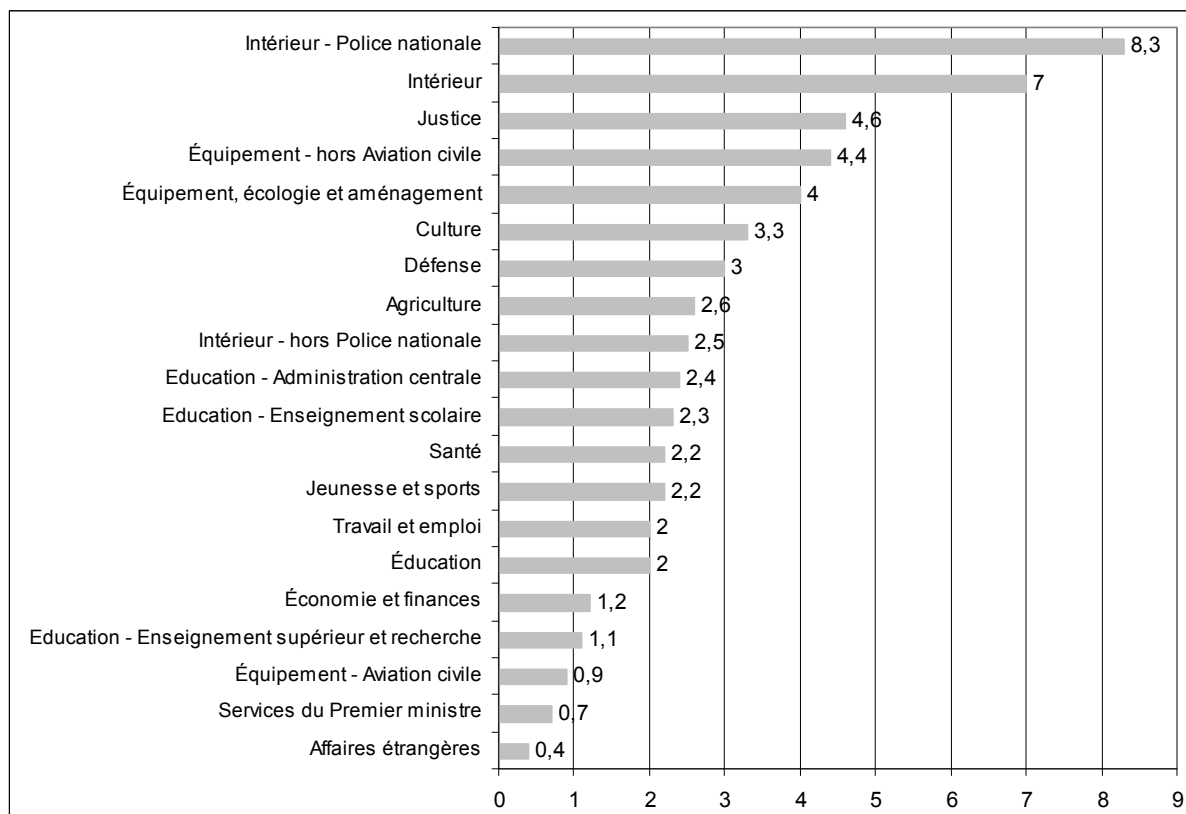
Lecture : le ministère des Affaires étrangères a recensé 74 accidents en 2006, pour un total de 18 448 agents, ce qui représente 0,4 accident pour mille agents.

Dans le graphique 11, le risque d'accident apparaît particulièrement faible au ministère des Affaires étrangères et dans les services du Premier ministre, mais les taux de réponse y sont parmi les plus bas. À l'inverse, le risque est particulièrement élevé au sein de la Police nationale, du ministère de la Justice et du ministère de l'Équipement – hors aviation civile. Les autres ministères se positionnent à des niveaux intermédiaires, plutôt élevés pour les ministères de la Culture et de la Défense, plutôt faibles pour le ministère de l'Économie et des Finances.



### Graphique 11 : Indice de fréquence des accidents de service, du travail et de trajet par ministère en 2006

(en %)



Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

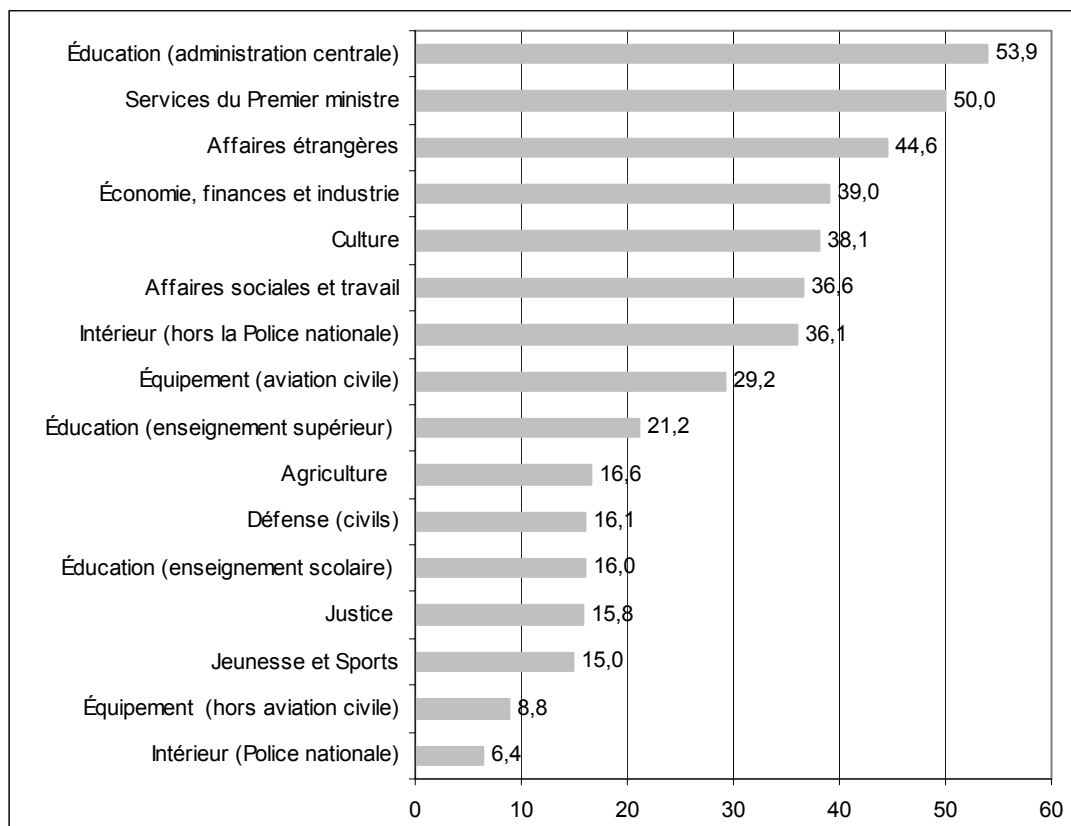
Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

Lecture : le risque d'accident du travail pour un agent de la Police nationale était de 8,3 % en 2006, contre 0,2 % au sein de l'administration centrale de l'Éducation nationale.

La part des accidents de trajet parmi les accidents varie de moins de 10 % au sein de la Direction générale de la Police nationale et du ministère de l'Équipement – hors Aviation civile, à 50 % et plus au sein des services du Premier ministre et de l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale (graphique 12).

## Graphique 12 : Part des accidents de trajet dans l'ensemble des accidents par ministère en 2006

(en %)



Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

Lecture : les accidents de trajet représentent 53,9 % de l'ensemble des accidents de l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale.

### 1.3.2. Distribution des accidentés du travail et de trajet par ministère et par caractéristiques démographiques

L'écart entre le taux de fréquence des hommes et celui des femmes est assez net sur l'ensemble des ministères : 2 % pour les femmes contre 3,2 % pour les hommes. Il est pourtant globalement faible dans la plupart des ministères (voir le tableau 10). Les hommes sont cependant plus fortement exposés au risque d'accident au sein de la Direction de la Police nationale (8,6 % contre 5,8 % pour les femmes), du ministère de la Justice (6,6 % contre 2,8 % pour les femmes) et du ministère de l'Équipement – hors Aviation civile (5,3 % contre 2,1 % pour les femmes). À l'inverse, dans les ministères de la Santé (2,5 % vs 1,4 % pour les hommes), du Travail et de l'Emploi (2,3 % vs 1,4 % pour les hommes), ce sont les femmes qui sont plus les exposées au risque d'accident.

**Tableau 10 : Indices de fréquence des accidents de service, de travail et de trajet par ministère et par sexe en 2006**

(en %)

	Femmes	Hommes	Ensemble
Affaires étrangères	0,6	0,3	0,4
Agriculture	2,6	2,7	2,6
Culture	3,5	3,2	3,3
Défense (civils)	2,7	3,1	0,7
Économie et Finances	1,2	1,2	1,2
Éducation	1,8	1,7	1,8
<i>Administration centrale</i>	0,1	0,2	0,2
<i>Enseignement scolaire</i>	2,1	2,2	2,1
Équipement, Écologie et Aménagement	2,0	4,8	4,0
<i>hors Aviation civile</i>	2,1	5,3	4,4
<i>Aviation civile</i>	1,0	0,9	0,9
Intérieur	4,5	7,9	6,7
<i>hors Police nationale</i>	2,7	2,0	2,4
<i>Police nationale</i>	5,8	8,6	7,9
Jeunesse et Sports	2,4	2,1	2,2
Justice	2,8	6,6	4,6
Santé	2,5	1,4	2,2
Services du Premier ministre	0,7	0,7	0,7
Travail et Emploi	2,3	1,4	2,0
<b>Ensemble des ministères</b>	<b>2,0</b>	<b>3,2</b>	<b>2,1</b>

Source numérateur : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation ; source dénominateur : Fichier général des agents de l'État (FGE), Insee, traitements DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

Lecture : en 2006 le risque d'accident était de 0,6 % pour les femmes et de 0,3 % pour les hommes au sein du ministère des Affaires étrangères.

Globalement, le risque d'accident diminue avec l'âge (3,6 % à moins de trente ans, 2,1 % à plus de 55 ans). Pour chaque tranche d'âge considérée, le risque d'accident est toujours plus élevé dans les ministères où le risque est globalement plus important. En revanche, au sein de chaque ministère, ce ne sont pas les mêmes tranches d'âge qui sont exposées (voir le tableau 11) :

- au ministère de la Santé et dans l'Enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale, les agents les plus âgés sont plus exposés au risque d'accident ; de même, la tranche d'âge des 45-54 ans est plus exposée que les autres au ministère de la Jeunesse et des Sports, et la tranche des 55 ans et plus au ministère du Travail et de l'Emploi ;
- c'est l'inverse au ministère de la Justice, de l'Équipement et au sein de la Police nationale, où les plus jeunes sont plus exposés ;
- au ministère de l'Agriculture, les tranches d'âge les plus exposées au risque sont à la fois les moins de 30 ans et les 55 ans et plus.

**Tableau 11 : Indices de fréquence des accidents de service, du travail et de trajet, par âge, pour chaque ministère en 2006**

(en %)

	<30 ans	30-44 ans	45-54 ans	55 ans et +	Total
Affaires étrangères	0,1	0,3	0,5	0,5	0,4
Agriculture	3,6	2,3	2,5	3,1	2,6
Culture	3,5	3,3	3,4	3,4	3,3
Défense	3,2	3,1	2,9	2,7	3,0
Économie et finances	1,6	1,2	1,1	1,2	1,2
Éducation	1,9	1,9	2,3	2,2	2,1
<i>Administration centrale</i>	0,2	0,1	0,1	0,3	0,2
<i>Enseignement scolaire</i>	1,9	2,0	2,4	2,4	2,1
Équipement, écologie et aménagement	4,2	5,0	3,8	2,6	4,0
<i>hors Aviation civile</i>	5,3	5,6	4,1	2,7	4,4
<i>Aviation civile</i>	0,6	0,9	1,0	1,1	0,9
Intérieur	10,5	7,3	4,2	3,1	6,8
<i>hors Police nationale</i>	4,1	2,1	2,5	2,5	2,5
<i>Police nationale</i>	10,8	8,3	4,9	4,3	7,9
Jeunesse et sports	2,0	1,9	2,7	2,1	2,2
Justice	5,7	5,7	3,2	2,6	4,6
Santé	1,4	1,8	2,5	2,5	2,2
Services du Premier ministre	1,6	0,6	0,6	0,6	0,7
Travail et emploi	1,8	1,8	2,0	2,3	2,0
<b>Ensemble des ministères</b>	<b>3,6</b>	<b>2,9</b>	<b>2,5</b>	<b>2,1</b>	<b>2,7</b>

Source numérateur : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation ; source dénominateur : Fichier général des agents de l'État (FGE), Insee, traitements DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

Lecture : en 2006 au ministère des Affaires étrangères, le risque d'accident était de 0,1 % pour les agents âgés de moins de 30 ans, de 0,3 % pour les agents âgés de 30 à 44 ans, de 0,5 % pour les agents de plus de 45 ans.

### 1.3.3. Distribution des accidentés du travail et de trajet par ministère, et par catégorie hiérarchique et statut

Dans l'ensemble, le risque d'accident du travail s'élève à mesure que l'on descend dans la hiérarchie des catégories (voir le tableau 12).

Le ministère de la Jeunesse et des Sports est l'exception la plus notable à cette règle : le taux de fréquence des accidents est plus élevé dans la catégorie A que dans la catégorie B (1,4 % vs 0,3 %), même si la catégorie C est tout de même nettement plus exposée au risque (4,8 %). C'est ainsi dans ce ministère que le risque d'accident est le plus élevé pour les agents de catégorie A.

Les agents de catégorie B sont plus exposés au risque lorsqu'ils travaillent au sein des ministères de la Justice, de l'Agriculture et de la Culture ; et les agents de catégorie C sont un peu plus exposés que les autres au ministère de l'Équipement, et nettement plus au sein de la Police nationale.

Dans l'ensemble, le statut d'ouvrier d'État présente un risque très nettement supérieur aux autres, mais seuls quelques ministères sont concernés (voir le tableau 12) : le ministère de l'Intérieur, où le risque est plus élevé qu'ailleurs pour tous les agents quel que soit leur statut, mais au premier chef pour les ouvriers d'État (17,2 %) ; le ministère de l'Équipement (9,8 %) et le ministère de la Défense (4 %). Les agents non titulaires sont globalement moins exposés que les agents titulaires, sauf dans deux ministères : Intérieur (12,4 % contre 6,5 %) et Agriculture (6,6 % contre 1,9 %).

Au-delà du statut de l'emploi et de la catégorie hiérarchique, l'un des facteurs déterminant la survenue d'accidents au travail est sans doute le métier exercé. L'enquête n'apporte malheureusement pas d'information sur ce sujet. Une tentative d'extrapolation des corps à risques, à partir du fichier général de l'État a été publiée dans le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, volume 1, Faits et chiffres 2009-2010*<sup>6</sup>.

**Tableau 12 : Indices de fréquence par ministère et par catégorie hiérarchique en 2006**

(en %)

	A	B	C	Autres	Total
Affaires étrangères	0,1	0,1	0,3	0,0	0,2
Agriculture	0,8	2,3	3,1	84,1	2,2
Culture	0,8	2,2	3,4	0,4	2,1
Défense	0,3	0,6	1,1	0,4	0,9
Économie et Finances	0,5	0,7	0,9	1,2	0,7
Éducation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Administration centrale</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>
<i>Enseignement scolaire</i>	<i>nr</i>	<i>nr</i>	<i>nr</i>	<i>nr</i>	<i>nr</i>
Équipement, Écologie et Aménagement	0,6	1,0	4,3	1,7	2,8
<i>hors Aviation civile</i>	<i>0,8</i>	<i>1,0</i>	<i>4,4</i>	<i>1,8</i>	<i>3,1</i>
<i>Aviation civile</i>	<i>0,4</i>	<i>0,2</i>	<i>0,7</i>	<i>0,0</i>	<i>0,4</i>
Intérieur	0,5	0,4	25,2	0,0	5,4
<i>hors Police nationale</i>	<i>0,9</i>	<i>1,0</i>	<i>2,0</i>	<i>0,1</i>	<i>1,5</i>
<i>Police nationale</i>	<i>0,3</i>	<i>0,4</i>	<i>59,5</i>	<i>0,0</i>	<i>6,4</i>
Jeunesse et Sports	1,4	0,3	4,8	1,1	1,8
Justice	0,9	2,4	6,0	0,1	3,8
Santé	0,8	1,0	1,5	0,0	1,1
Services du Premier ministre	0,2	0,1	0,6	0,0	0,3
Travail et Emploi	1,0	1,3	1,5	0,2	1,2
<b>Ensemble des ministères</b>	<b>0,1</b>	<b>0,6</b>	<b>3,7</b>	<b>0,8</b>	<b>1,1</b>

Source numérateur : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation ; source dénominateur : fichier général des agents de l'État (FGE), Insee, traitements DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

Lecture : en 2006 au ministère des Affaires étrangères, le risque d'accident était de 0,1 % pour les agents de catégorie A.

Note : nr = non réponse.

<sup>6</sup> Peyrin A. (2010), « L'exposition des agents des ministères aux accidents du travail en 2006 », *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, volume 1, Faits et chiffres 2009-2010*, DGAFP, La Documentation française.

**Tableau 13 : Indices de fréquence par ministère et par statut en 2006**

(en %)

	Titulaires	Non-titulaires	Ouvriers d'État	Total
Affaires étrangères	0,6	0,1	N/a	0,4
Agriculture	1,9	6,6	0,0	2,2
Culture	3,5	2,1	N/a	3,3
Défense	2,1	2,2	4,0	3,0
Économie et Finances	1,2	0,2	0,6	1,2
Éducation	2,3	1,3	N/a	2,3
Équipement, Écologie et Aménagement	3,6	0,7	9,8	3,9
Intérieur	6,5	12,4	17,2	7,0
Jeunesse et Sports	2,3	1,0	N/a	2,1
Justice	4,8	1,1	N/a	4,5
Santé	2,3	1,3	N/a	2,2
Services du Premier ministre	0,6	1,4	0,0	0,7
Travail et Emploi	2,1	1,4	N/a	2,0
<b>Ensemble des ministères</b>	<b>2,8</b>	<b>2,5</b>	<b>7,1</b>	<b>2,9</b>

Source numérateur : enquêtes annuelles sur les accidents de travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation ; source dénominateur : fichier général des agents de l'État (FGE), Insee, traitements DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

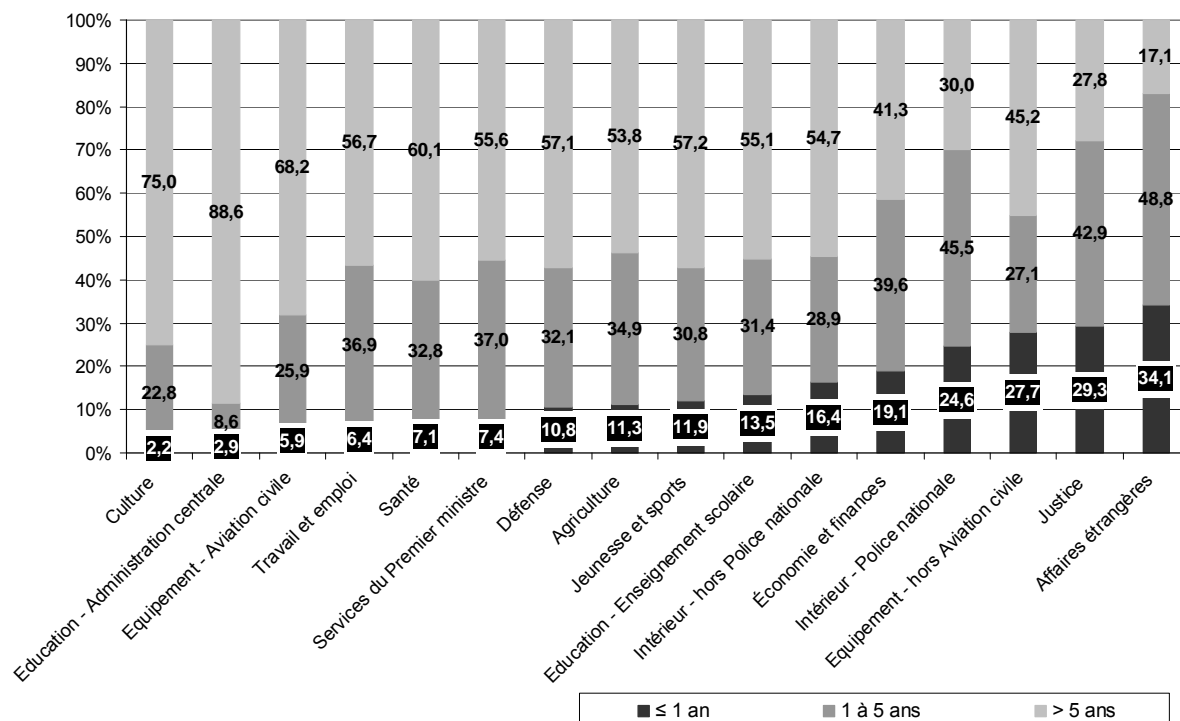
Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

Lecture : en 2006 au ministère des Affaires étrangères, le risque d'accident était de 0,6 % pour les agents titulaires.

Note : N/a = formule de calcul non applicable en raison d'un dénominateur égal à zéro.

**Graphique 13 : Distribution des accidents de service et de travail (hors accidents de trajet) par ministère selon l'ancienneté dans le poste en 2006**

(en %)



Source : enquêtes annuelles sur les accidents de travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

Lecture : 34 % des victimes d'accidents recensés par le ministère des Affaires étrangères en 2006 avaient moins d'un an d'ancienneté.

#### **1.3.4. Distribution des accidents par ministère et par nature et type de lésions**

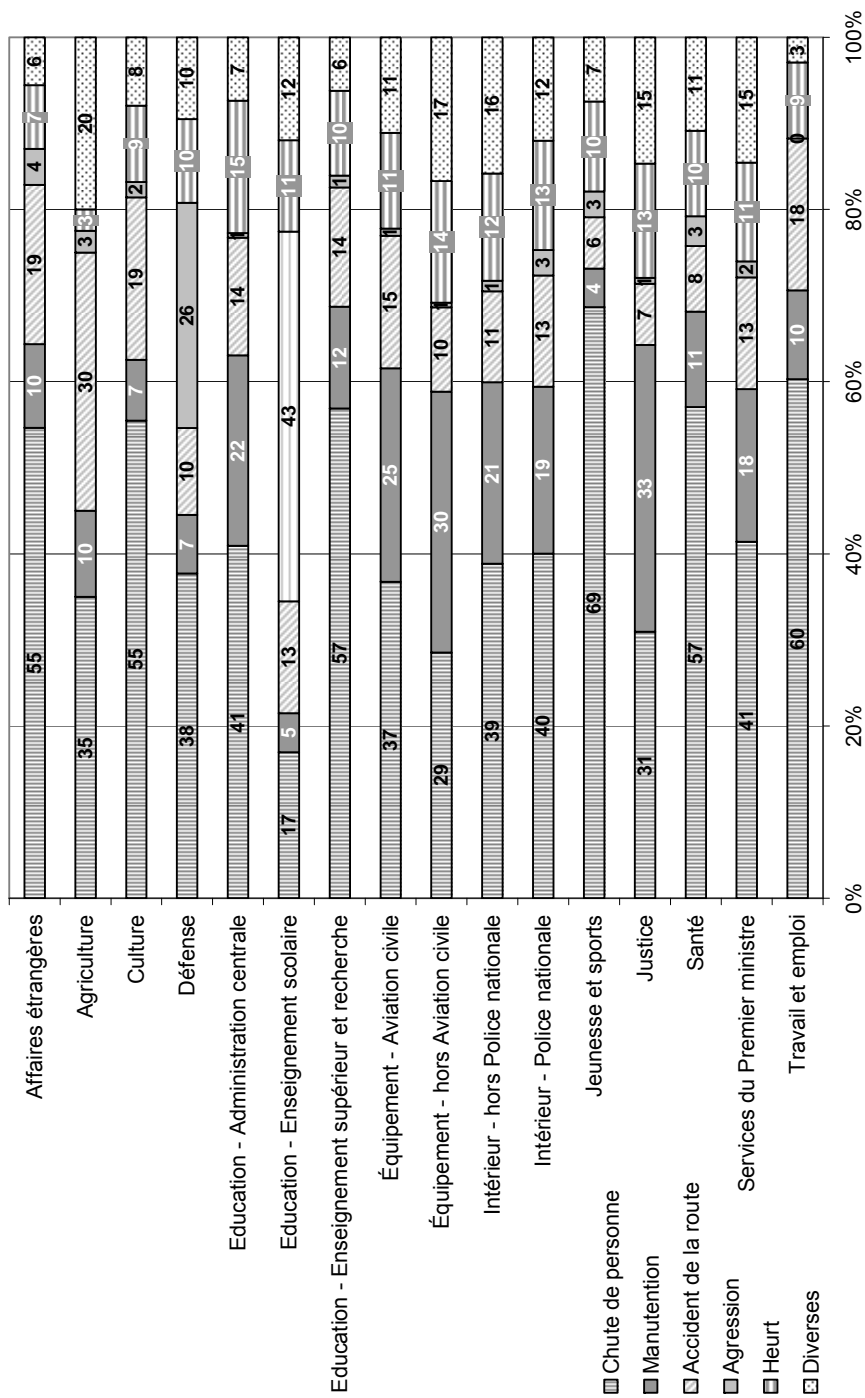
Les chutes de personnes représentent la cause d'accident la plus répandue dans la plupart des ministères, à l'exception des ministères de la Défense, mais aussi du ministère de l'Équipement, de l'Écologie et de l'Aménagement, où les chutes de personnes sont un peu moins fréquentes que les accidents dus à la manutention (graphique 14).

Dans sept ministères sur treize (Affaires étrangères, Économie et Finances, Intérieur, Justice, Santé, services du Premier ministre, Travail et Emploi), les accidents de la route sont plus fréquents que les accidents de manutention, alors que c'est l'inverse dans les six autres.

La part des agressions est en moyenne très faible dans l'ensemble des ministères (4 % au plus), mais elle atteint 22 % des accidents au ministère de la Justice et 31 % au ministère de l'Intérieur. 71 % des accidents recensés dans les ministères ayant pour cause une agression se sont précisément produits au sein de la Direction générale de la Police nationale.

Quel que soit le ministère, les lésions musculaires ou ligamentaires sont toujours les plus fréquentes (voir le graphique 15). Le ministère de l'Équipement, de l'Écologie et de l'Aménagement se distinguent cependant, car les commotions y sont une cause d'accident très répandue : elles représentent 24 % des accidents, contre 25 % pour les lésions musculaires ou ligamentaires.

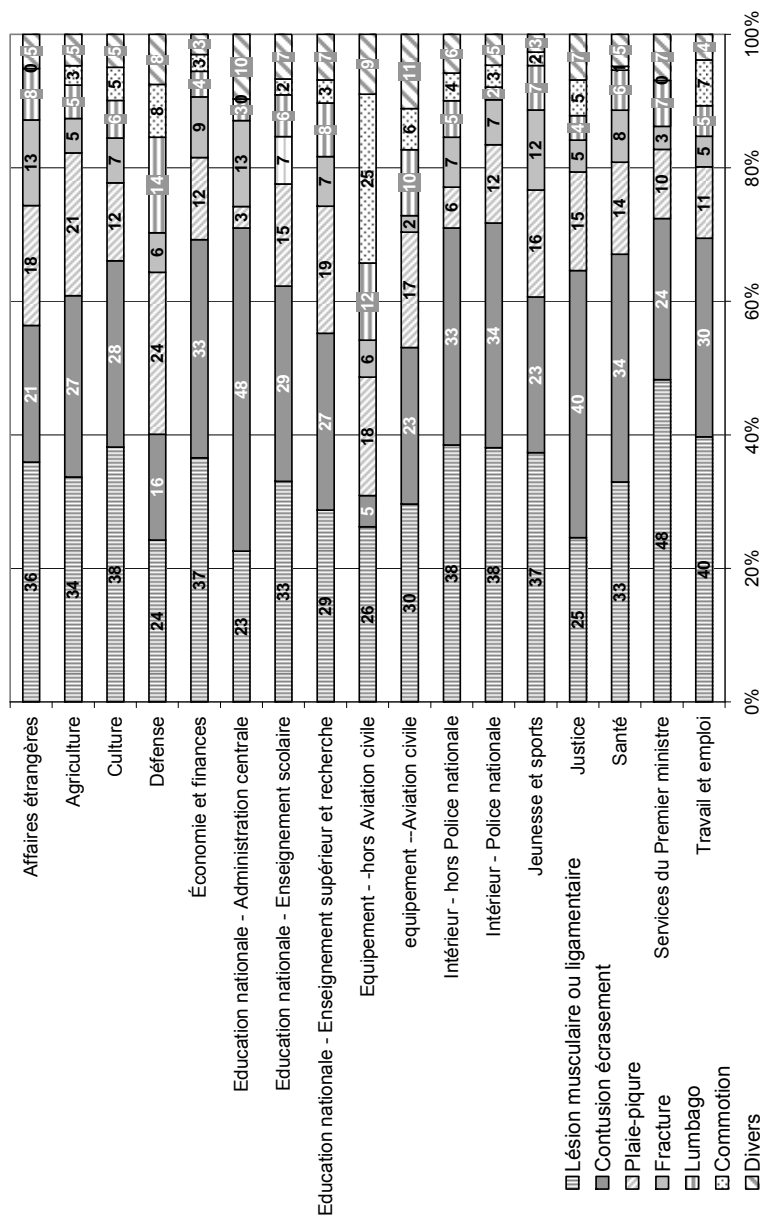
**Graphique 14 : Distribution des accidents du travail et de trajet par ministère et par nature d'accident en 2006**  
(en %)



Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.  
 Champ : ensemble des ministères répondeurs, agents civils.  
 Lecture : 55 % des accidents recensés par le ministère des Affaires étrangères en 2006 étaient des chutes.

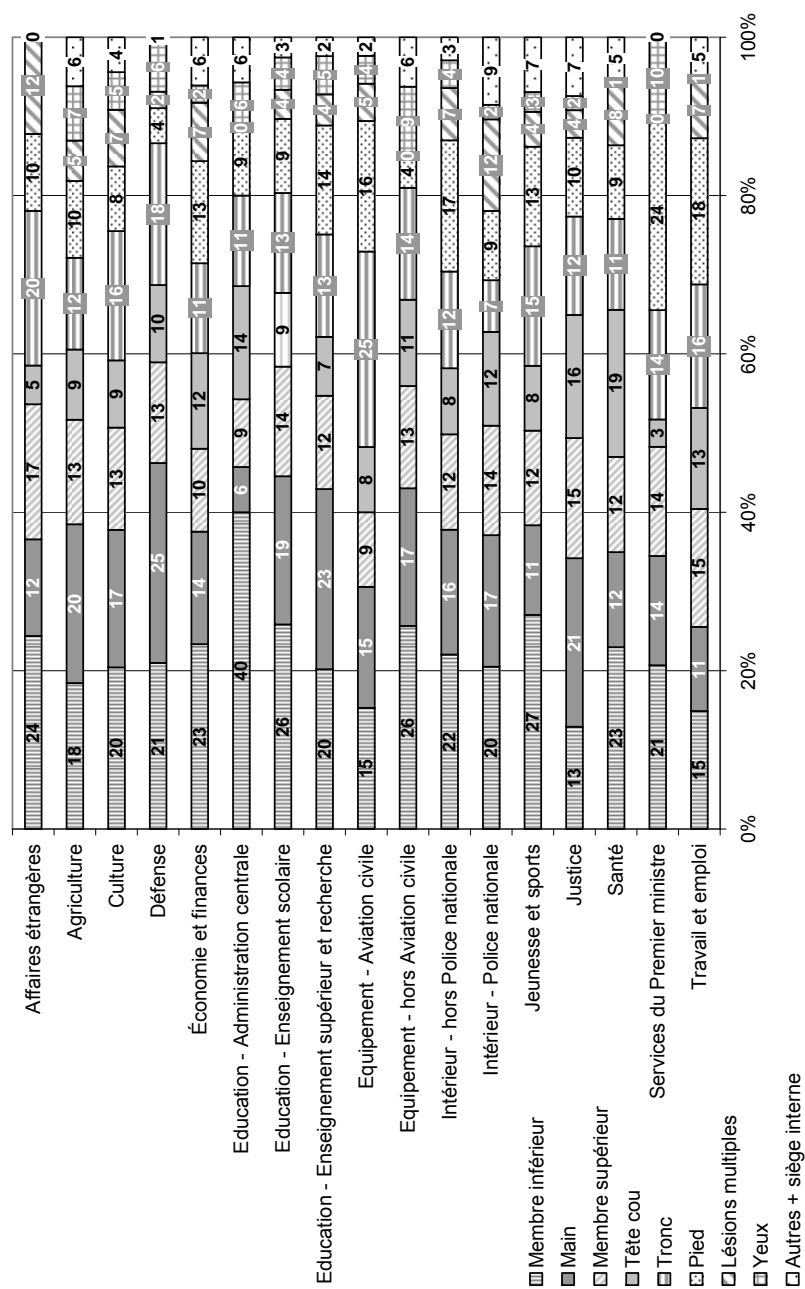


**Graphique 15 : Distribution des accidents de service et de travail (hors trajet) par ministère et par nature des lésions en 2006**  
(en %)



Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.  
 Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.  
 Lecture : 36 % des accidents recensés par le ministère des Affaires étrangères en 2006 ont occasionné une lésion musculaire ou ligamentaire.

**Graphique 16 : Distribution des accidents de service et de travail (hors trajet) par ministère et par siège des lésions en 2006**  
(en %)



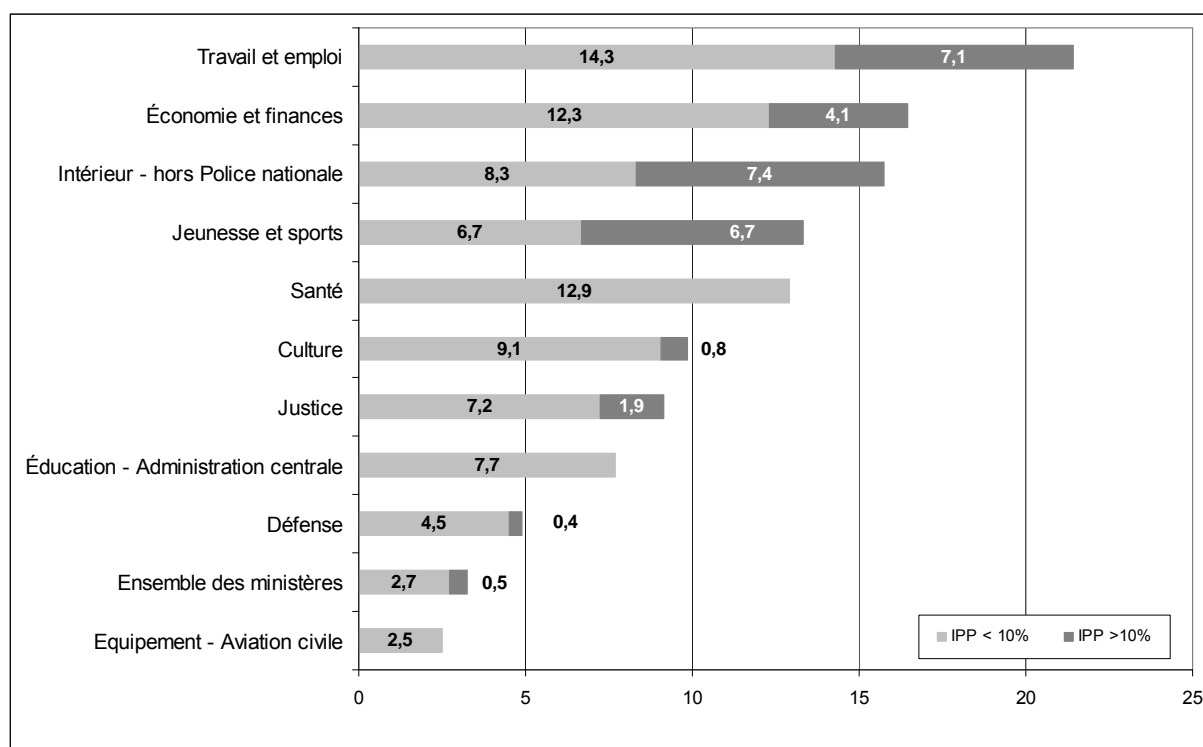
Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.  
 Champ : ensemble des ministères répondeurs, agents civils.  
 Lecture : 24 % des accidents recensés par le ministère des Affaires étrangères en 2006 concernaient un membre inférieur.

### 1.3.5. Indicateur de gravité des accidents par ministère

Quelques ministères se distinguent car les accidents qui s'y produisent cumulent les deux degrés de gravité distingués dans l'enquête (voir le graphique 17) : 14,3 % des accidents survenus au ministère du Travail et de l'Emploi ont entraîné une incapacité permanente partielle (IPP) inférieure à 10 %, et 7,1 % une incapacité permanente partielle supérieure à 10 %. Vient ensuite le ministère de l'Économie et des Finances, qui se distingue surtout par une moindre part des accidents très graves (4,1 %), c'est-à-dire ayant entraîné une incapacité permanente partielle supérieure à 10 %, alors que le ministère de l'Intérieur – hors Police nationale présente la part d'accidents très grave la plus élevée (7,4 %), presque à la hauteur de la part des accidents graves (8,3 %). Le ministère de la Jeunesse et des Sports s'inscrit lui aussi dans ce schéma, avec autant d'accidents ayant entraîné une incapacité permanente partielle inférieure ou supérieure à 10 % (6,7 % dans les deux cas). C'est enfin au sein du ministère de la Santé que la part des accidents graves est la plus élevée : 12,9 % des accidents y ont entraîné une incapacité permanente partielle inférieure à 10 %.

**Graphique 17 : Part des accidents avec incapacité permanente partielle par ministère et par taux d'incapacité permanente partielle en 2006**

(en %)



Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

Lecture : 14,3 % des accidents recensés en 2006 par le ministère du Travail et de l'Emploi ont donné lieu à la reconnaissance d'une incapacité permanente partielle inférieure à 10 %, et 7,1 % à une incapacité permanente partielle supérieure ou égale à 10 %.

Le tableau 14 ventile les quarante accidents mortels dont la nature est connue par ministère et par type d'accident. Au sein du ministère de l'Éducation nationale, les décès sont essentiellement dus à des accidents de la route : trois sur trois dans l'Enseignement supérieur – Recherche ; six sur huit dans l'Enseignement scolaire. La même tendance s'observe au sein de la Police au ministère de l'Intérieur, avec cinq décès sur huit causés par un accident de la route. En revanche, à la Direction de l'Aviation civile, quatre décès sur six sont classés dans la catégorie « autre ».

**Tableau 14 : Nombre d'accidents mortels (de service, du travail et de trajet) par ministère et par cause en 2006**

	Accident de la route	Agression	Manutention	Chute de personne	Heurt	Autre	Total
Agriculture	1	0	0	0	1	1	3
Défense	1	0	0	0	0	1	2
Économie et Finances	0	3	0	1	0	0	4
Éducation-Enseignement scolaire	6	0	0	0	1	1	8
Éducation-Enseignement supérieur et Recherche	3	0	0	0	0	0	3
Équipement hors Aviation civile	1	0	1	0	0	4	6
Intérieur hors Police nationale	0	0	2	0	0	0	2
Intérieur-Police nationale	5	1	0	0	0	2	8
Justice	1	0	0	1	0	0	2
Travail et Emploi	2	0	0	0	0	0	2
<b>Ensemble des ministères</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>40</b>

Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

Note : dans cinq cas, le décès n'a pu être attribué à un type d'accident.

## 2. Les maladies professionnelles reconnues par les comités médicaux dans les ministères

### 2.1. Principaux résultats sur les maladies professionnelles

En 2006, les services ont recensé 742 maladies professionnelles reconnues dans les ministères. Les ministères font état de grandes difficultés à faire remonter l'information. Il est en outre fort probable que les maladies professionnelles soient largement sous-estimées en raison d'une sous-estimation par les agents eux-mêmes, sans doute due tant à un manque d'information qu'à l'opacité du circuit de reconnaissance.

Les affections qui occasionnent le plus grand nombre de reconnaissances par les comités médicaux sont, de loin, les affections périarticulaires provoquées par certains gestes ou postures (voir le tableau 15) : 531 cas reconnus ont été recensés en 2006 (75 % de l'ensemble des cas), contre 67 cas d'affections consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante, 39 affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention de charges lourdes et 28 atteintes auditives provoquées par des bruits lésionnels.

**Tableau 15 : Nombre de cas reconnus de maladie professionnelle en 2006, par type d'affection**

Maladies professionnelles	Cas reconnus
06 Affections provoquées par des rayons ionisants	1
30bis Cancers broncho-pulmonaires dus à l'inhalation de poussières d'amiante	1
65 Lésions exzématiformes de mécanisme allergique	3
66 Affections respiratoires de mécanisme allergique	3
69 Affections provoquées par les vibrations et les chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets	7
97 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	8
42 Atteintes auditives provoquées par des bruits lésionnels	28
98 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	39
30 Affections consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	67
57 Affections péri articulaires provoquées par certains gestes ou postures	531
Autres maladies	54
<b>Total</b>	<b>742</b>

Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils. Pour la Police nationale, aucun résultat n'est disponible.

Le nombre moyen de jours d'arrêt par agent engendré par chaque maladie représente un indicateur de gravité (voir le tableau 16). De ce point de vue, les affections provoquées par des rayons ionisants sont les plus graves (une année totale d'incapacité pour le seul cas recensé), suivies des affections chroniques du rachis lombaire et des cancers broncho-pulmonaires, avec respectivement 257 et 221 jours d'arrêt par agent en moyenne.

Les ministères où les cas de maladies professionnelles sont les plus fréquents sont l'Agriculture (0,4 %) et la Défense (0,2 %)<sup>7</sup>. Pour autant, on ne peut pas en conclure que ces ministères soient plus dangereux que les autres, car cet indicateur traduit également la bonne information des agents concernant les maladies professionnelles et leur reconnaissance, et le bon fonctionnement des commissions de réforme.

<sup>7</sup> Voir le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, volume 1, Faits et chiffres 2008-2009*, Fiche thématique 10.4, p. 690. Les données manquantes ont été complétées depuis, d'où quelques écarts sur les volumes.

**Tableau 16 : Nombre de jours d'arrêt associés aux cas reconnus de maladie professionnelle en 2006, par type d'affection**

Maladies professionnelles	Nombre total de jours d'arrêt	Nombre moyen de jours par agent
06 Affections provoquées par des rayons ionisants	365	365
30 Affections consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	1 091	16
30bis Cancers broncho-pulmonaires dus à l'inhalation de poussières d'amiante	221	221
42 Atteintes auditives provoquées par des bruits lésionnels	120	4
57 Affections péri articulaires provoquées par certains gestes ou postures	65 002	122
65 Lésions exzématiformes de mécanisme allergique	427	142
66 Affections respiratoires de mécanisme allergique	394	131
69 Affections provoquées par les vibrations et les chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets	809	116
97 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	2 056	257
98 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	5 609	144
Autres maladies	4 901	91
<b>Total</b>	<b>80 995</b>	<b>109</b>

Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils. Pour la Police nationale, aucun résultat n'est disponible.

## 2.2. Indicateurs et comparaison intersectorielle

Avec 742 maladies reconnues pour 1,9 million d'agents couverts par l'enquête, l'exposition des agents de l'État aux maladies professionnelles apparaît très en deçà de celle des salariés des autres régimes :

- 3 669 maladies professionnelles (dont 958 maladies imputables au service) ont ainsi été reconnues dans la fonction publique hospitalière (FPH) en 2006 pour environ 890 000 agents enquêtés ;
- et 52 020 cas de maladies professionnelles ont été reconnus la même année par le régime général pour 17,8 millions de salariés.

Le taux de fréquence des maladies professionnelles des agents de l'État apparaît néanmoins proche de celui des salariés des services marchands, qui exercent des activités de bureau certainement plus comparables au travail des agents de l'État que celui des agents de la FPH : dans les services marchands, 1 088 maladies professionnelles ont été reconnues en 2006, pour 3,7 millions de salariés.

**Tableau 17 : Comparaison inter-sectorielle du nombre de cas de maladies professionnelles reconnus en 2006 rapporté au nombre de salariés recensés**

	Effectif de référence	Maladies professionnelles reconnues	Taux de fréquence, en ‰
Fonction publique de l'État (FPE)	1 873 171	742	0,4
Fonction publique hospitalière (FPH)	885 000	3 669	4,1
Secteur marchand (CNAMTS)	17 786 989	42 306	2,4
<i>Dont services marchands</i>	<i>3 707 066</i>	<i>1 088</i>	<i>0,3</i>

Source FPE : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

Source FPH : bilan social 2006.

Source CNAMTS : Statistiques technologiques des maladies professionnelles, 2006.

Champ FPE et FPH : agents titulaires et non titulaires (y compris ouvriers d'État pour la FPE).

Les affections périarticulaires sont également au premier rang des maladies reconnues en 2006 dans les autres régimes : elles représentent en effet 73 % des maladies professionnelles reconnues par le régime général et 63 % de celles reconnues dans la fonction publique hospitalière. Dans le régime général, le second rang est occupé par les affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante (11 %), alors qu'il l'est dans la FPH par les affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (15 %).





## Annexes

### Annexe 1. Activité des commissions de réforme

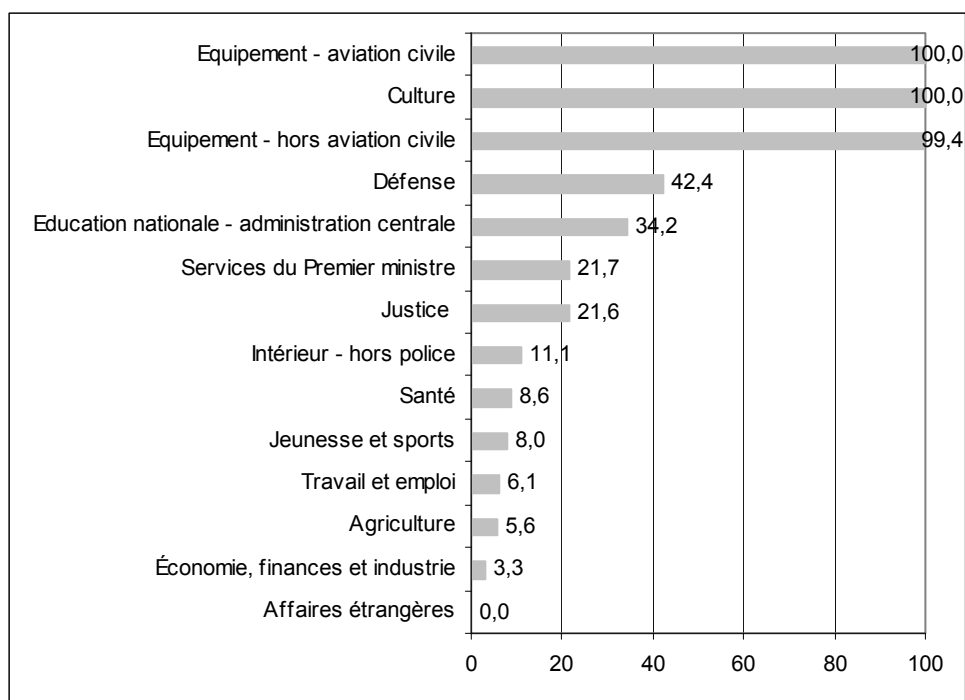
Le tableau n° 9 du questionnaire d'enquête (voir l'annexe 3) apporte des informations sur l'activité des commissions de réforme et les délais de traitement des dossiers de reconnaissance d'incapacité permanente partielle.

Dans l'ensemble des ministères, seulement 14 % des accidents survenus en 2006 ont été traités par les commissions de réforme dans l'année. Le ratio varie de moins de 1 % au ministère des Affaires étrangères à 100 % au ministère de l'Équipement, de l'Écologie et de l'Aménagement et à la Direction générale de l'Aviation civile, mais aussi au ministère de la Culture (voir les graphique 18 et tableau 18). Certes, l'Aviation civile recensait « seulement » 120 accidents en 2006, le ministère de la Culture « seulement » 475 accidents... mais le ministère de l'Équipement, hors Aviation civile, est parvenu à traiter 99 % des dossiers dans l'année, alors qu'il a recensé le plus grand nombre d'accidents : 4 353 en 2006.

À l'exception de ces trois ministères qui parviennent à traiter l'ensemble de leurs dossiers dans l'année, le taux de traitement des dossiers dans l'année est toujours inférieur à 50 %. Les commissions de réforme du ministère de la Justice ont traité seulement 22 % des dossiers concernant les 3 387 accidents de 2006 ; le ministère de la Défense 42 % des 2 566 accidents de 2006.

#### Graphique 18 : Part des accidents de service, du travail et de trajet survenus en 2006 dont le dossier a été traité dans l'année par ministère

(en %)



Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

Lecture : 100 % des déclarations d'accidents survenus en 2006 ont été traitées par les commissions de réforme de la Direction générale de l'Aviation civile.

**Tableau 18 : Nombre d'accidents de service, du travail et de trajet survenus en 2006 et nombre de dossiers liquidés dans l'année, par ministère**

	Total accidents 2006	Total dossiers liquidés en 2006
Affaires étrangères	74	0
Agriculture	893	50
Culture (personnels titulaires)	475	475
Défense (personnels civils)	2 566	1 088
Économie, Finances et Industrie	2 238	73
Éducation	24 175	
<i>Administration centrale</i>	76	26
<i>Enseignement scolaire</i>	22 489	<i>nr</i>
<i>Enseignement supérieur</i>	1 610	<i>nr</i>
Équipement, Ecologie et Développement durable	4 447	
<i>Hors aviation civile</i>	4 353	4 327
<i>Aviation civile</i>	120	120
Intérieur	13 033	
<i>Hors Police</i>	973	108
<i>Police nationale</i>	12 066	<i>nr</i>
Jeunesse et Sports	187	15
Justice	3 387	733
Santé	359	31
Services du Premier ministre	60	13
Travail et Emploi	231	14
<b>Ensemble des ministères</b>	<b>52 157</b>	<b>7 073</b>

Source : enquêtes annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Résultats définitifs.

Champ : ensemble des ministères répondants, agents civils.

## Annexe 2. Tableau des maladies professionnelles du régime général

1	Affections dues au plomb et à ses composés
2	Maladies professionnelles causées par le mercure et ses composés
3	Intoxication professionnelle par le tétrachloréthane
4	Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant
4bis	Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
5	Affections professionnelles liées au contact avec le phosphore et le sesquisulfure de phosphore
6	Affections provoquées par les rayonnements ionisants
7	Tétanos professionnel
8	Affections causées par les ciments (alumino-silicates de calcium)
9	Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques
10	Ulcération et dermatites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc et le sulfate de chrome
10bis	Affections respiratoires provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins
10ter	Affections cancéreuses causées par l'acide chromique et les chromates et bichromates alcalins ou alcalinoterreux, ainsi que par le chromate de zinc
11	Intoxication professionnelle par le tétrachlorure de carbone
12	Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés énumérés ci-après
13	Intoxications professionnelles par les dérivés nitrés et chloronitrés des hydrocarbures benzéniques
14	Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol (dinitrophénols, dinitro-orthocrésols, dinosebe), par le pentachlorophénol, les pentachlorophénates et par les dérivés halogénés de l'hydroxybenzotrile (bromoxynil, ioxynil)
15	Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés
15bis	Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, sulfonés et les produits qui en contiennent à l'état libre
15ter	Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques et leurs sels et la N-nitroso-dibutylamine et ses sels
16	Affections cutanées ou affections des muqueuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille (comprenant les fractions de distillation dites « phénoliques », « naphthaléniques », « acénaphthéniques », « anthracéniques » et « chryséniques »), les brais de houille et les suies de combustion du charbon
16bis	Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon
18	Charbon
19	Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)
20	Affections professionnelles provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
20bis	Cancer bronchique primitif provoqué par l'inhalation de poussières ou de vapeurs arsenicales
20ter	Cancer bronchique primitif provoqué par l'inhalation de poussières ou de vapeurs renfermant des arseno-pyrites aurifères
21	Intoxication professionnelle par l'hydrogène arsénié
22	Sulfocarbonisme professionnel
23	Nystagmus professionnel
24	Brucelloses professionnelles
25	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.
26	Intoxication professionnelle par le bromure de méthyle
27	Intoxication professionnelle par le chlorure de méthyle
28	Ankylostomose professionnelle. Anémie engendrée par l'ankylostome duodéal
29	Lésions provoquées par des travaux effectués dans des milieux où la pression est supérieure à la pression atmosphérique
30	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante

30bis	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante
31	Maladies professionnelles engendrées par les aminoglycosides, notamment par la streptomycine, la néomycine et leurs sels
32	Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux
33	Maladies professionnelles dues au béryllium et à ses composés
34	Affections provoquées par les phosphates, pyrophosphates et thiophosphates d'alcoyle, d'aryle ou d'alcoylaryle et autres organophosphorés anticholinestérasiques, ainsi que par les phosphoramides et carbamates hétérocycliques anticholinestérasiques
36	Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse
36bis	Affections cutanées cancéreuses provoquées par les dérivés suivants du pétrole
37	Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel
37bis	Affections respiratoires causées par les oxydes et les sels de nickel
37ter	Cancers provoqués par les opérations de grillage des mattes de nickel
38	Maladies professionnelles engendrées par la chlorpromazine
39	Maladies professionnelles engendrées par le bioxyde de manganèse
40	Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques (/Mycobacterium avium/intracellulare, /Mycobacterium kansasii, /Mycobacterium/Cxenopi, /Mycobacterium marinum, /Mycobacterium fortuitum)
41	Maladies engendrées par bêtalactamines (notamment pénicillines et leurs sels) et les céphalosporines
42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels
43	Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères
43bis	Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique
44	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales ou de fumées, contenant des particules de fer ou d'oxyde de fer
44bis	Affections consécutives au travail au fond dans les mines de fer
45	Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E
46	Mycoses cutanées
47	Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois
49	Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines
49bis	Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine
50	Affections provoquées par la phénylhydrazine
51	Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants (*)
52	Affections provoquées par le chlorure de vinyle monomère
53	Affections dues aux rickettsies
54	Poliomyélites
55	Affections professionnelles dues aux amibes
56	Rage professionnelle
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
58	Affections professionnelles provoquées par le travail à haute température
59	Intoxications professionnelles par l'hexane
61	Maladies professionnelles provoquées par le cadmium et ses composés
61bis	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières ou fumées renfermant du cadmium
62	Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques
63	Affections provoquées par les enzymes
64	Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
66	Rhinites et asthmes professionnels
66bis	Pneumopathies d'hypersensibilité
67	Lésions de la cloison nasale provoquées par les poussières de chlorure de potassium dans les mines de potasse et leurs dépendances
68	Tularémie
69	Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes

70	Affections professionnelles provoquées par le cobalt et ses composés
70bis	Affections respiratoires dues aux poussières de carbures métalliques frittés ou fondus contenant du cobalt
70ter	Affections cancéreuses broncho-pulmonaires primitives causées par l'inhalation de poussières de cobalt associées au carbure de tungstène avant frittage
71	Affections oculaires dues au rayonnement thermique
71bis	Affections oculaires dues au rayonnement thermique associé aux poussières
72	Maladies résultant de l'exposition aux dérivés nitrés des glycols et du glycérol
73	Maladies professionnelles causées par l'antimoine et ses dérivés
74	Affections professionnelles provoquées par le furfural et l'alcool furfurylique
75	Affections professionnelles résultant de l'exposition au sélénium et à ses dérivés minéraux
76	Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile
77	Périonyxis et onyxis
78	Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs dépendances
79	Lésions chroniques du ménisque
80	Kératoconjunctivites virales
81	Affections malignes provoquées par le bis(chlorométhyle)éther
82	Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle
83	Lésions provoquées par les travaux effectués dans un milieu où la pression est inférieure à la pression atmosphérique et soumise à variations
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
85	Affection engendrée par l'un ou l'autre de ces produits
86	Pasteurelloses
87	Ornithose-psittacose
88	Rouget du porc (Érysipéloïde de Baker-Rosenbach)
89	Affection provoquée par l'halothane
90	Affections respiratoires consécutives à l'inhalation de poussières textiles végétales
91	Broncho-pneumopathie chronique obstructive du mineur de charbon
92	Infections professionnelles à Streptococcus suis
93	Lésions chroniques du segment antérieur de l'œil provoquées par l'exposition à des particules en circulation dans les puits de mine de charbon
94	Broncho-pneumopathie chronique obstructive du mineur de fer
95	Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)
96	Fièvres hémorragiques avec syndrome rénal dues aux agents infectieux du groupe hantavirus
97	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier
98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

Source : Institut national de recherche et de sécurité.

### Annexe 3. Liste des tableaux de l'enquête

Ministère :  
Service :

Nom du correspondant  
ministériel :  
Adresse :  
Téléphone :  
Mél :

Indiquez les effectifs réels correspondants :

Agents de droit public (titulaires, non-titulaires, ouvriers d'État)	
Agents de droit privé (emplois jeunes, contrats emploi solidarité et autres contrats aidés)	
Total	0

Service local :

Nom du responsable local  
de l'enquête :  
Adresse :  
Téléphone :  
Mél :

N.B : le responsable local de l'enquête retournera ce questionnaire rempli au correspondant ministériel qui agrégera les données des différents services avant retour à la DGAFP

Ce questionnaire est un classeur de 10 tableaux à renseigner.  
L'onglet « T\_contrôle » permet de contrôler la cohérence des différents tableaux et de détecter d'éventuelles erreurs. Les principaux totaux des tableaux sont reportés automatiquement, et les tableaux de contrôle calculent les différences. L'indication "différence nulle" permet la comparaison. Si la différence calculée n'est pas nulle, on conclut à une incohérence entre les saisies. Les comparaisons entre T1-T5 et T1-T6 doivent être négatives ou nulles, la comparaison entre T1-T9 doit être positive ou nulle.  
Les tableaux de contrôle sont remplis automatiquement et ne doivent faire l'objet d'aucune saisie ou modification.

**Tableau 1 : Nombre d'accidents et nombre de journées d'arrêt selon le risque, le statut des agents et la durée des arrêts**

		Sans arrêt de travail	1 à 3 jours	4 à 14 jours	15 à 89 jours	90 jours et +	Décès (1)	Total	Nombre de journées d'arrêt en 2006	
									Accidents de 2006	Accidents des années précédentes
<b>Accident du travail</b>										
<b>- Travail stricto sensu</b>										
1) Bureau	Titulaires civils							0		
	Non-titulaires							0		
	Ouvriers d'État							0		
	Autres							0		
2) Enseignement	Titulaires civils							0		
	Non-titulaires							0		
	Ouvriers d'État							0		
	Autres							0		
3) Atelier-terrain- laboratoire	Titulaires civils							0		
	Non-titulaires							0		
	Ouvriers d'État							0		
	Autres							0		
4) Autres (2)	Titulaires civils							0		
	Non-titulaires							0		
	Ouvriers d'État							0		
	Autres							0		
<b>Sous-total</b>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>- Accident de mission</b>										
	Titulaires civils							0		
	Non-titulaires							0		
	Ouvriers d'État							0		
	Autres							0		
<b>Sous-total</b>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Accident de trajet</b>										
	Titulaires civils							0		
	Non-titulaires							0		
	Ouvriers d'État							0		
	Autres							0		
<b>Sous-total</b>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	Titulaires civils	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non-titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ouvriers d'État	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total général</b>		0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Tout décès doit être enregistré uniquement dans cette colonne, qu'il soit ou non précédé d'un arrêt de travail.

(2) Autres : personnel de surveillance, sécurité des locaux, soins aux personnes, contrôle vétérinaire...

En cas d'arrêt de travail, le jour de l'accident n'est pas pris en compte.

La comptabilisation du **nombre d'accidents** selon la durée d'arrêt se fait dans la colonne qui correspond à la durée totale connue au 31.12.2006.

Les **journées d'arrêt** de travail en 2006 seront indiquées séparément selon qu'il s'agit d'arrêts correspondants aux accidents survenus en 2006 ou bien d'arrêts correspondants aux accidents survenus les années précédentes.

TABLEAU GLOBAL AUTOMATIQUE NATURE DES ACCIDENTS	Nombre d'accidents en 2006				Nombre de jours d'arrêt en 2006		
	Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Décès	Total	Accidents de 2006	Accidents des années précédentes	Total
- Travail stricto sensu	0	0	0	0	0	0	0
- Accident de mission	0	0	0	0	0	0	0
Accident du travail	0	0	0	0	0	0	0
Accident de trajet	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0	0

**Tableau 2 : Nombre d'accidents selon le risque et le mois de survenue de l'accident**

	Accident du travail		Accident de trajet	Total
	Travail stricto sensu	Mission		
Janvier	0	0	0	0
Février	0	0	0	0
Mars	0	0	0	0
Avril	0	0	0	0
Mai	0	0	0	0
Juin	0	0	0	0
Juillet	0	0	0	0
Août	0	0	0	0
Septembre	0	0	0	0
Octobre	0	0	0	0
Novembre	0	0	0	0
Décembre	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Tableau 3 : Nombre d'accidents selon le risque et le jour de survenue de l'accident**

	Accident du travail		Accident de trajet	Total
	Travail stricto sensu	Mission		
Lundi	0	0	0	0
Mardi	0	0	0	0
Mercredi	0	0	0	0
Jeudi	0	0	0	0
Vendredi	0	0	0	0
Samedi	0	0	0	0
Dimanche	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



**Tableau 4 : Nombre d'accidents selon le risque, selon l'âge et le sexe des agents**

	≤ 20 ans		21-29 ans		30-44 ans		45-54 ans		55 ans et +		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
<b>Accident du travail</b>													
- Travail stricto sensu													
1) Bureau											0	0	0
2) Enseignement											0	0	0
3) Atelier-terrain-laboratoire											0	0	0
4) Autres (1)											0	0	0
<i>Sous-total</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Accident de mission											0	0	0
<b>Accident de trajet</b>											0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Autres : personnel de surveillance, sécurité des locaux, soins aux personnes, contrôle vétérinaire..

**Tableau 5 : Nombre d'accidents du travail (hors accidents de trajet) selon l'activité et la catégorie des agents**

	Titulaires civils			Non titulaires			Ouvriers d'État	Autres	Total
	A	B	C	A	B	C			
Bureau	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Atelier-terrain-laboratoire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Autres : personnel de surveillance, sécurité des locaux, soins aux personnes, contrôle vétérinaire...

	Titulaires civils	Non titulaires
Bureau	0	0
Enseignement	0	0
Atelier-terrain-laboratoire	0	0
Autres (1)	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Tableau 6 : Nombre d'accidents du travail (hors accidents de trajet)  
selon l'ancienneté des agents dans le poste de travail**

		< 1 mois	1 à 3 mois	> 3 mois < 1 ans	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
<i>Bureau</i>	Titulaires civils						0
	Non-titulaires						0
	Ouvriers d'État						0
	Autres						0
<i>Enseignement</i>	Titulaires civils						0
	Non-titulaires						0
	Ouvriers d'État						0
	Autres						0
<i>Atelier-terrain-laboratoire</i>	Titulaires civils						0
	Non-titulaires						0
	Ouvriers d'État						0
	Autres						0
<i>Autres (1)</i>	Titulaires civils						0
	Non-titulaires						0
	Ouvriers d'État						0
	Autres						0
<b>Total</b>	Titulaires civils	0	0	0	0	0	0
	Non-titulaires	0	0	0	0	0	0
	Ouvriers d'État	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
<b>Total général</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Autres : personnel de surveillance, sécurité des locaux, soin aux personnes, contrôle vétérinaire...

L'ancienneté est celle déclarée par l'agent.

**Tableau 7 : Nombre d'accidents du travail (hors accidents de trajet)  
selon la nature et le siège des lésions**

Nature des lésions	Tête cou	Yeux	Membre supérieur (1)	Main	Membre inférieur (1)	Pied	Tronc	Siège interne	Autre(2)	Lésions multiples	Total
Amputation											0
Fracture											0
Brûlure											0
Gelure											0
Plaie-piqûre											0
Contusion écrasement											0
Corps étranger											0
Hernie											0
Lésion musculaire ou ligamentaire											0
Lumbago											0
Troubles auditifs											0
Electrisation électrocution											0
Intoxication											0
Asphyxie											0
Commotion											0
Autre (préciser)											0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Excepté main ou pied.

(2) Préciser

S'il y a deux localisations, retenir le siège de la lésion principale.

A partir de trois localisations, inscrire les accidents dans la colonne " lésions multiples".

**Tableau 8 : Conséquences des accidents par nature de l'accident  
(tous les accidents)**

Nature de l'accident	Nombre d'accidents sans arrêt (a)	Nombre d'accidents avec arrêt (b)	Nombre de journées d'arrêt(*)	Nombre d'accidents mortels (c)(**)	Nombre total d'accidentés (a+b+c)
Chute de personne					0
Chute d'objet					0
Manutention					0
Heurt					0
Projection					0
Contact-exposition					0
Explosion					0
Accident de la route					0
Agression					0
Autre(*)					0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Préciser :

(\*) En cas d'arrêt de travail, le jour de l'accident n'est pas pris en compte. Pour les arrêts se prolongeant au-delà de 2005, la durée comptabilisée est celle connue au 31 décembre

(\*\*) Tout décès doit être enregistré uniquement dans cette colonne, qu'il soit ou non précédé d'un arrêt de travail.

**Tableau 9 : Nombre de dossiers de reconnaissance d'incapacité permanente selon le risque, le statut des agents et le taux d'incapacité**

	Pas d'incapacité permanente reconnue		Taux d'incapacité permanente <10%		Taux d'incapacité permanente >= 10% mais <100%		Incapacité permanente totale		Nombre de dossiers liquidés en 2005	
	Total dossiers traités	dont acc. de 2005	Total dossiers traités	dont acc. de 2005	Total dossiers traités	dont acc. de 2005	Total dossiers traités	dont acc. de 2005	Total dossiers traités	dont acc. de 2005
<b>Accident du travail</b>										
<b>- Travail stricto sensu</b>										
<i>1) Bureau</i>										
Titulaires civils	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non-titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ouvriers d'État	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>2) Enseignement</i>										
Titulaires civils	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non-titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ouvriers d'État	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>3) Atelier-terrain-laboratoire</i>										
Titulaires civils	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non-titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ouvriers d'État	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>4) Autres (1)</i>										
Titulaires civils	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non-titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ouvriers d'État	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Sous-total</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>- Mission</b>										
Titulaires civils	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non-titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ouvriers d'État	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Sous-total</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Accident de trajet</b>										
Titulaires civils	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non-titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ouvriers d'État	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Sous-total</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>										
Titulaires civils	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non-titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ouvriers d'État	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total général</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Autres : personnel de surveillance, sécurité des locaux, soins aux personnes, contrôle vétérinaire...

**Tableau 10 : Maladies professionnelles**

Type de maladie	N° dans le tableau des maladies professionnelles du régime général (*)	Nombre de maladies professionnelles reconnues (**)	Nombre de journées d'arrêt de travail (***)
Maladie contractée dans l'exercice de la fonction			
<b>TOTAL</b>		0	0

(\*) Cf. liste jointe dans la fiche méthodologique

(\*\*) Strictement au titre de l'année 2006

(\*\*\*) Du fait de maladies déclarées dans l'année, de maladies antérieures ou de rechutes

## Liste des graphiques

Graphique 1 : Taux de fréquence des accidents selon le taux de réponse à l'enquête par ministère en 2006 .....	10
Graphique 2 : Evolution du taux de réponse à l'enquête entre 2005 et 2006.....	11
Graphique 3 : Part des accidents avec arrêt et des accidents mortels selon le type d'accident en 2006 .....	13
Graphique 4 : Part des accidents de trajet parmi les jours d'arrêt recensés selon la date de survenue de l'accident .....	14
Graphique 5 : Distribution des accidents (de service et du travail) selon leur nature dans les ministères en 2006 .....	17
Graphique 6 : Distribution des accidents de service et de travail (hors trajet) dans les ministères selon la nature des lésions en 2006 .....	18
Graphique 7 : Distribution des accidents de service et de travail (hors accidents de trajet) dans les ministères selon le siège des lésions en 2006 .....	18
Graphique 8 : Part des accidents de service, du travail et de trajet ayant entraîné un arrêt de travail dans les ministères selon la nature de l'accident en 2006 .....	20
Graphique 9 : Part des accidents (hors trajet) ayant entraîné une incapacité permanente partielle dans les ministères en 2006 .....	20
Graphique 10 : Distribution des accidents mortels (de service, du travail et de trajet) dans les ministères selon la nature de l'accident en 2006.....	21
Graphique 11 : Indice de fréquence des accidents de service, du travail et de trajet par ministère en 2006 .....	23
Graphique 12 : Part des accidents de trajet dans l'ensemble des accidents par ministère en 2006....	24
Graphique 13 : Distribution des accidents de service et de travail (hors accidents de trajet) par ministère selon l'ancienneté dans le poste en 2006 .....	28
Graphique 14 : Distribution des accidents du travail et de trajet par ministère et par nature d'accident en 2006.....	30
Graphique 15 : Distribution des accidents de service et de travail (hors trajet) par ministère et par nature des lésions en 2006.....	31
Graphique 16 : Distribution des accidents de service et de travail (hors trajet) par ministère et siège des lésions en 2006.....	32
Graphique 17 : Part des accidents avec incapacité permanente partielle par ministère et par taux d'incapacité permanente partielle en 2006 .....	33
Graphique 18 : Part des accidents de service, du travail et de trajet survenus en 2006 dont le dossier a été traité dans l'année par ministère.....	39

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Représentativité des résultats de l'enquête 2006 .....	9
Tableau 2 : Taux de réponse à l'enquête et taux de fréquence des accidents en 2005 et 2006 .....	11
Tableau 3 : Nombre d'accidents du travail et de trajet dans les ministères en 2006.....	13
Tableau 4 : Nombre de jours d'arrêt consécutifs à un accident recensés dans les ministères en 2006 .....	14
Tableau 5 : Comparaison des accidents (service, travail et trajet) entre la FPE, les services du privé et l'ensemble du secteur privé en 2006 .....	15
Tableau 6 : Distribution comparée des agents accidentés (travail et trajet) et des effectifs de référence par caractéristiques des agents, et taux de fréquence par catégorie.....	16
Tableau 7 : Nombre d'accidents du travail (hors accidents de trajet) selon la nature et le siège des lésions en 2006 .....	19
Tableau 8 : Répartition des accidents mortels (de service, du travail et de trajet) dans les ministères par statut en 2006.....	21
Tableau 9 : Recensement des accidents de service, du travail et de trajet par ministère en 2006.....	22
Tableau 10 : Indices de fréquence des accidents de service, de travail et de trajet par ministère et par sexe en 2006.....	25
Tableau 11 : Indices de fréquence des accidents de service, du travail et de trajet, par âge, pour chaque ministère en 2006.....	26
Tableau 12 : Indices de fréquence par ministère et par catégorie hiérarchique en 2006.....	27
Tableau 13 : Indices de fréquence par ministère et par statut en 2006.....	28
Tableau 14 : Nombre d'accidents mortels (de service, du travail et de trajet) par ministère et par cause en 2006 .....	34
Tableau 15 : Nombre de cas reconnus de maladie professionnelle en 2006, par type d'affection .....	35
Tableau 16 : Nombre de jours d'arrêt associés aux cas reconnus de maladie professionnelle en 2006, par type d'affection.....	36
Tableau 17 : Comparaison inter-sectorielle du nombre de cas de maladies professionnelles reconnus en 2006 rapporté au nombre de salariés recensés .....	36
Tableau 18 : Nombre d'accidents de service, du travail et de trajet survenus en 2006 et nombre de dossiers liquidés dans l'année, par ministère .....	40

La Direction générale de l'administration et de la fonction publique réalise une enquête statistique sur les accidents du travail et de trajet et les maladies professionnelles dans la fonction publique de l'État. Ce « RésulStats » présente les résultats pour les ministères au cours de l'année 2006.

Afin de mieux rendre perceptibles les distributions statistiques propres à chaque ministère, les tableaux de la présente édition sont profondément restructurés et les graphiques sont privilégiés. Les figures présentent les principales caractéristiques des accidentés (âge, sexe, ancienneté dans le poste de travail), ainsi que les causes (élément matériel) et conséquences (nature et siège des lésions) des accidents, par ministère. Des indicateurs de fréquence et de gravité permettent, par ailleurs, la comparaison des ministères entre eux et avec le secteur marchand (dans lequel on distingue les services), afin d'identifier des catégories « à risque ». Les maladies professionnelles sont enfin recensées dans chaque administration.

Ce document est structuré en deux grandes parties, accidents du travail et maladies professionnelles, dont la première se compose de trois rubriques : données brutes, synthèse et comparaison avec le secteur marchand ; caractéristiques des accidentés et accidents dans l'ensemble des ministères ; caractéristiques des accidentés et accidents par ministère.

Directeur de la publication : **Jean-François Verdier**  
Rédactrice en chef : **Christine Gonzalez-Demichel**  
Chargée de publications statistiques : **Valérie Plomb**  
Conception et réalisation informatique : **Pierre-Yves Romé**

ISBN : 978-2-11-099031-0 • ISSN : 1637-6641

RésulStats n° 27

Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation  
139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12  
Secrétariat : 01 55 07 41 52  
Télécopie : 01 55 07 42 92

### **Fonction publique : faits et chiffres**

La collection « Faits et chiffres », véritable référence d'analyses sur la fonction publique, correspond au volume I du « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique », dont sont extraits des « Chiffres-clés ». Ce bilan permet de comprendre les évolutions de l'emploi dans la fonction publique année après année et constitue à ce titre un document indispensable pour les décideurs, les parlementaires, les responsables syndicaux, les gestionnaires... mais aussi pour tous ceux qui s'intéressent à la fonction publique.

### **Politiques d'emploi public**

Ce rapport constitue le volume II du « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique ». Il traite de tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, pour les trois fonctions publiques, avec leurs points communs et leurs spécificités. Il présente en particulier les projets en cours, de la gestion des connaissances à celle des compétences.

### **Ressources humaines**

Cette collection rassemble des informations et des documents (guides, études, brochures, fiches...) concernant le recrutement, la carrière, la formation, la rémunération, et au sens large, tous les aspects de la gestion des agents de la fonction publique. Elle se veut volontairement pédagogique, qu'il s'agisse d'éclairer le grand public ou de fournir aux gestionnaires les outils dont ils ont besoin au quotidien.

### **Etudes et perspectives**

Cette collection présente les études et rapports conduits par la DGAFP pour tracer les évolutions de la fonction publique dans tous ses aspects (démographie, métiers, dialogue de gestion, systèmes d'information, impact du droit européen...).

### **Statistiques**

La collection « Statistiques » est déclinée en deux publications distinctes. « Point Stat », outil apprécié des décideurs et des gestionnaires, dégage les idées forces en quelques pages. « RésulStats » présente, pour qui recherche une information plus détaillée, les études complètes. Elle convient particulièrement aux chercheurs et aux statisticiens.

### **Point Phare**

Cette collection apporte un éclairage approfondi sur un thème ou un chantier, chiffres et références à l'appui.

### **IntraDoc**

Cette collection, à usage interne, réunit tous les documents de travail de la DGAFP utilisés dans le cadre de réunions interservices, séminaires, journées d'étude...